



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 FÉVRIER 2026**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FÉVRIER 2026**

**Présidence de Mme Stéphanie VON EUW, Maire**

**Ouverture de la séance à 19h38.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Mme Stéphanie VON EUW — M. François DAOUST — Mme Anne FROMENTEIL — M. Robert DUPAQUIER — Mme Léna MOAL — M. Laurent LAMBERT — Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE — M. Sébastien BLANCHARD — Mme Schahrazade DELAMARE — Mme Marie-Claude CABARRUS — M. Sébastien GUERY — Mme Céline ALVES PINTO — M. Philippe ROUDEN — Mme Céline KALNIN — M. Laurent PÂQUET — Mme Monique LEFEBVRE — M. Emmanuel PEZET — Mme Annick FERRÉ — M. Rémi BOUXOM — Mme Hélène FRITSCH — Mme Stéphanie PACKERT — Mme Karine LAVENU — M. Rolland DELHORBE — Mme Marie-Christine DEJARDIN — Mme Béatrice BURY — Mme Armelle LEGRAND-ROBERT — M. François FROMANGÉ — M. Gérard SEIMBILLE — Mme Sylvie STEIN — M. Pascal BOURDOU — Mme Agnès IRRMANN — M. Jean-Michel ADAM — Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER — M. Mathieu DREVELLE — Mme Florence CHAMBON — M. Gérard BOMMENEL.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :** (en vertu de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales)

M. Patrick MORCELLO donne procuration à Mme Stéphanie PACKERT,  
M. Yacine BIRAZAN donne procuration à Mme Karine LAVENU.

**MEMBRE ABSENT :**

M. Raoul NKAMWA.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme Anne FROMENTEIL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Madame LE MAIRE :** Je vous propose de commencer avec l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

**I — POUR INFORMATION :**

**1-1 BILAN ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE DE PONTOISE (Point sans note)**

**Madame LE MAIRE :** Je vous propose que nous commençons notre conseil par, comme de coutume désormais depuis le début de ce mandat, un bilan sur la politique de sécurité, je cède la parole à François DAOUST.

**Monsieur François DAOUST :** Merci Madame le Maire. Le bilan de l'année 2025 :

- La police municipale a une stabilisation des effectifs sur l'année : 24 contre 21 en 2024. Là-dessus, la présence supplémentaire a permis d'être encore plus sur le terrain.
- L'activité déployée, tous rapports confondus, ce sont 729 rapports en 2025 contre 697 en 2024, soit 4,29 % de plus.
- Les mains courantes : nous sommes à 7 276 contre 7 511 en 2024, en légère diminution de 3 %.
- Les verbalisations terrain sont passées à 7 650 contre 6 182 l'année dernière. Ce ne sont pas les vidéo-verbalisation, j'y reviendrai tout à l'heure. La présence sur le terrain a été accentuée et a été efficace grâce à leur système GVE, c'est-à-dire que c'est le relevé automatique sans qu'il s'arrête. C'est ce qui est difficile à comprendre parfois pour la population qui dit : « Nous les avons vus passer, la personne était en infraction, mal garée ou autre, mais ils n'ont rien fait ! » Si, ils ont pris avec le système GVE.
- La brigade canine, cette année, a donné la pleine mesure de sa présence et de l'entraînement du K9 avec plus de 50 opérations qui ont permis la découverte sèche de plusieurs centaines de pochons. C'est un chien qui est bien entraîné, très efficace, et la police nationale, quand elle intervient avec nous, demande que le chien soit présent parce que cela aide énormément.
- Il faut savoir qu'un nouveau moyen de communication est en cours de déploiement. Nous l'avons, mais il est en cours de déploiement national. C'est le RFF, c'est le réseau du futur. En matière d'interopérabilité entre tous les services, que ce soit le Samu, que ce soient les pompiers, le SDIS, que ce soit la police nationale ou la police municipale, avec des canaux communs de conférence qui permettent d'échanger immédiatement sur les événements. Il faut savoir que, depuis cette année, conformément aux articles R225-5 deuxièmement, et R330-2 quatrièmement, du Code de la route, nous avons enfin accès aux fichiers du système d'immatriculation des véhicules et au fichier national des permis de conduire. Avant, il fallait passer par un OPJ au commissariat, ce qui fait qu'ils n'avaient pas forcément le temps. Cela prenait énormément d'heures avec une immobilisation de la personne pour un simple contrôle, alors que là, c'est fait immédiatement. Cela permet, comme c'est moins chronophage, que les policiers municipaux, une fois que le contrôle est fait, continuent leur patrouille sur le terrain.
- En coproduction de sécurité, c'est avec les forces de police étatique, à la fois la police nationale, mais aussi la gendarmerie. La police nationale, c'est dans le cadre de la convention de coordination qui devra être renouvelée en 2026 et pour laquelle elle avait été précédemment votée ici, dans cette même enceinte. Là-dessus, en 2025, en sus des renforts réguliers et des interventions propres à la police nationale, comme cet après-midi sur le Clos

des Impressionnistes notamment, ce sont 30 opérations conjointes qui ont été menées dans la lutte, soit de trafic de stupéfiants, soit des rodéos, et il y en avait eu 21 en 2024. Donc nous en avons eu neuf de plus.

- Au point de vue fourrière, nous avons une petite diminution : 343 véhicules ont été enlevés contre 356, mais cela s'explique aussi par la vidéo-verbalisation qui est beaucoup plus efficace et qui fait que les gens ne restent pas forcément au même endroit trop longtemps.
- Mutualisation des moyens humains avec la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, conformément à la convention qui avait été établie. Nous avons eu, en 2025, 154 opérations de sécurisation conjointe et d'assistance, ce qui fait qu'il y en a eu 70 en 2024. Nous voyons l'augmentation énorme, mais l'efficacité du système qui est, dès qu'il y a une opération particulière ou une intervention dans un milieu qui peut être considéré comme difficile, c'est l'appel de renfort qui fait qu'il y a deux, trois véhicules, donc deux, trois équipages qui interviennent. L'effet de force est immédiatement dissuasif pour éviter toute embuscade ou autre.
- En 2026, une mutualisation avec la police d'Osny est envisagée, mais je reviendrai là-dessus dans une note particulière pour un premier travail avec la police d'Osny. L'encadrement des manifestations publiques a été quelque chose de classique, que ce soit le village de Noël, la foire Saint-Martin, la fête nationale, la Fête de la musique, la Guinguette, qui sont menés chaque année et qui montrent toute l'efficacité à la fois de l'encadrement, parfois du renfort de la sécurité privée qui est nécessaire et sur lequel nous avons un contrôle et un contrôle CNAPS, qui est le Conseil national des activités privées de sécurité, que nous vérifions pour être sûrs que la société de sécurité privée soit bien avec des professionnels, qu'ils aient leur cadre professionnel, qu'ils aient le droit d'exercer.
- Le renforcement du lien social, c'est ce que nous avons demandé tout de suite et instamment à la police municipale. C'est d'être au plus près de la population, à la fois par des patrouilles pédestres et des patrouilles de vélo, un petit peu moins en hiver pour le vélo, mais pédestre, toujours. Pourquoi ? Parce qu'il y a besoin de maintenir ce lien et c'est une demande quand nous avons fait les réunions de quartier, de voir de manière pédestre et de pouvoir échanger avec les policiers municipaux. Il y a aussi l'organisation des Cafés Police qui sont l'occasion d'échanger avec les Pontoisiens, que cela soit sur le marché, que cela soit à la gare de sorte qu'ils puissent arrêter, demander, parler et cela marche bien. Les gens viennent parler, les enfants viennent parler. C'est très important aussi que les enfants connaissent leur police municipale.
- Intervention volontariste aussi dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène : il y a un agent du service de PM qui a été détaché pour des visites sur site avec le service hygiène et sécurité qui permet de faire les PV de constatation qui sont, après, diffusés en inter-service avec, cette année, six contrôles menés sur l'hygiène alimentaire qui ont généré quatre fermetures administratives de commerce de bouche, deux épiceries de nuit qui ont été contrôlées et deux fermetures, et un logement qui a été fermé également pour insalubrité.
- Poursuite de l'animation du dispositif Voisin citoyen avec le but qui est, je le rappelle, d'assurer du lien social auprès de la population la plus fragile nos anciens, voire des enfants qui seraient tout seuls et descendraient seuls de chez eux et par une attention particulière pour prévenir la lutte contre le cambriolage sous toutes ses formes, dont ceux à la fausse qualité : les faux gendarmes, les faux policiers, les faux contrôleurs de gaz et d'électricité, qui essaient de rentrer par tous les moyens notamment dans les maisons dès lors qu'ils voient qu'ils ont une population âgée face à eux. Des échanges sur un réseau dédié avec deux policiers de la police municipale qui sont à leur écoute permanente.
- Opération Tranquillité vacances toujours maintenue et pour lequel nous avons de plus en plus de Pontoisiens qui se signalent, ce qui permet d'aller voir lors des patrouilles qu'il n'y a pas d'intrusion ou quelque chose d'anormal sur les appartements ou les maisons.

- Poursuite des interventions Citoyenneté dans les écoles. Là-dessus, il s'agit d'agir sur la prévention à la fois sur la connaissance des règles en matière du Code de la route pour les enfants : règle du trajet domicile, le respect des passages piétons, ne pas écouter une personne inconnue, prendre le chemin le plus court pour rentrer à la maison. Le permis vélo fait partie de cela.
- Sensibilisation également avec des interventions particulières. Là, nous faisons intervenir aussi les policiers municipaux féminins parce qu'ils voient tous dans ce discours sur le harcèlement, dans cette présence féminine de la policière, ils voient d'abord une maman. Il y a énormément de questions et on a eu quand même quatre enfants qui ont voulu parler en tête-à-tête après pour raconter ce qui leur était arrivé.
- Mise en place des interventions citoyenneté à destination des seniors. Même chose pour la circulation routière et le Code de la route. Toute la population que nous sommes ici, si je vous montrais certains panneaux, je pense qu'il y aurait beaucoup d'échecs quant à la reconnaissance. C'est l'actualisation sur les panneaux, mais aussi les dangers de la voie publique à la fois sur les trottoirs, sur la façon de marcher, le champ de vision qui se rétrécit, que ce soit pour la conduite ou que ce soit en déambulation, mais également en prévention contre les escroqueries via le net, le téléphone, les SMS, je le sais, c'est moi qui l'ai fait à destination des seniors, et ils sont particulièrement demandeurs parce que très vulnérables. Un SMS qui arrive, qui dit : « Nous sommes la sécurité sociale, il faut que vous nous appelez pour le changement de carte. » Derrière, ils plongent tout de suite. Là-dessus, je leur ai fait la liste de tout ce à quoi il ne fallait pas répondre et ce sera bien sûr renouvelé.
- Le suivi du dispositif de rappel à l'ordre. Je rappelle : 16 procédures de rappel à l'ordre se sont tenues à l'intention de mineurs et en présence de leurs parents. Les parents sont à l'écoute. Il y a parfois des difficultés avec les enfants. Toujours est-il que nous avons voulu — et cela a été voté à un précédent conseil municipal, sous l'impulsion de Madame le Maire — le lancement des mesures alternatives pour la primo-délinquance juvénile. Le rappel à l'ordre n'est pas suffisant, qu'est-ce que nous faisons, en lien avec le procureur et la PJJ ? La mise en place des travaux d'intérêts communaux et trois jeunes ont été encadrés pendant les vacances de la Toussaint en tant qu'APJ (Assistant Pelouze et des Jardins), c'est-à-dire assistant pelouse et jardin. Une convention va être passée, nous en parlerons tout à l'heure avec le SDIS pour avoir autre chose que de l'entretien d'espace vert.
- Le rapprochement police-population au sein des quartiers politiques de la ville. Deux actions ont été menées en 2025, réunissant 450 personnes sur les deux quartiers. L'action est pilotée par la ville, portée aussi par l'association Raid Aventure Organisation pour favoriser la rencontre et le dialogue entre les forces de sécurité, les habitants, en particulier les jeunes des quartiers prioritaires. Cela se passe directement au cœur des quartiers et cela propose des animations sportives, ludiques, pédagogiques autour de parcours d'obstacles, d'ateliers de cohésion et de sensibilisation. Ces espaces sportifs sont propices à l'échange et à la confiance entre les institutions. Nous voyons ces policiers autrement. Nous voyons des hommes et des femmes qui, eux aussi, ont une vie comme tout le monde. Il y a la ville, les bailleurs sociaux, les associations locales.
- Le CSU opérationnel répond aux besoins de la sécurité et de la prévention. Activité croissante : encore une fois, c'est la coordination entre l'action et la réaction entre le CSU et la police nationale. Ce matin, j'étais encore en réunion avec la police nationale sur les travaux Marcouville. Remercier encore le CSU de les accompagner chaque fois qu'ils interviennent pour éviter des embuscades. C'est un outil central de coordination opérationnelle qui permet de diligenter aussi dans les délais optimisés des effectifs de police municipale parce qu'ils sont témoins de faits qui se passent ou d'incidents qui se passent sur la voie publique. Ce sont eux qui alertent immédiatement la police nationale pour apporter une réponse professionnelle aux sollicitations : 200 appels téléphoniques par mois à minima. 50 % des mises à disposition, c'est-à-dire des interpellations, qui sont réalisées sur la voie publique, émanent du CSU.

- En 2025, 106 relectures ont été demandées contre 65 en 2024 par les services de l'État qui ont généré 80 réquisitions pour les joindre comme éléments probants aux procédures pénales en cours et qui ont permis l'élucidation des enquêtes judiciaires concernées. La vidéo-verbalisation, c'est 20 caméras déclarées en vidéo-verbalisation en 2020. Il y en aura plus en 2026. Ce sont 3 834 procès-verbaux dressés contre 1 800 en 2024. Cela permet de libérer du temps de policier municipal sur le terrain.
- Poursuite de l'implantation des caméras de vidéoprotection. C'est un quadrillage de la ville : 104 caméras sur 77 sites. Il y en avait 101 l'année dernière. Les réunions de quartier ont explicitement fait remonter cette attente : avoir une vidéoprotection la plus efficace possible. Si nous les écoutions, ce serait dans chaque rue, voire devant chaque maison. Pour ceux qui douteraient encore de l'utilité des caméras, elles servent à déclencher les interventions. Je vous le rappelle : 56 % des personnes arrêtées le sont grâce à l'intervention du CSU qui a pu observer les faits et au déclenchement des patrouilles face à tout incident, accident de voie publique ou trouble à l'ordre public. Le maillage se poursuit.
- Je terminerai par le paragraphe sur la prévention de proximité avec la lutte contre les rixes, et je remercie le service jeunesse de participer expressément à cela avec la police municipale. Prévenir le phénomène des rixes dans les quartiers Marcouville et des Louvrais. Nous avons eu des moments assez difficiles et chauds que le CSU a pu déminer quand il y a eu des expéditions punitives d'un quartier vers l'autre ; deux conférences thématiques consacrées aux risques liés aux affrontements interquartiers ; mise en place de la conférence sensibilisation organisée le 20 juin par l'association SADA et animée par Adama CAMARA pour sensibiliser les jeunes aux conséquences de ces violences, promouvoir la prévention et encourager une meilleure compréhension des enjeux de sécurité et de cohésion sociale. Plus de 100 jeunes ont participé à chacune des conférences thématiques, et ils avaient des moments d'échange rien qu'à eux, c'est-à-dire qu'ils étaient écoutés, pas interrompus et c'était leur parole qu'ils devaient exprimer.
- La promotion de l'égalité des chances : c'est un forum organisé en direction des élèves des collèges de la ville de Pontoise qui permet à ces élèves de tout quartier d'échanger avec des professionnels, entreprises, écoles, centres de formation, d'ouvrir le champ des possibles. Voir et imaginer un avenir professionnel, c'est se construire, même si ce n'est pas forcément le métier que l'on fera par la suite, mais c'est ouvrir ses horizons. Plus de 500 élèves des trois collèges ont pu profiter des 22 stands et des animations proposées. Il y a eu les actions « Vivre ensemble » à l'occasion de la journée de la laïcité. 20 classes des lycées de la ville ont pu participer aux échanges débats entre les Francas du Val-d'Oise pour appréhender le sujet de la laïcité et du vivre ensemble et faire le lien entre laïcité et liberté, percevoir la nuance entre principe et valeur.
- Enfin, la prévention spécialisée avec le soutien de la ville et d'autres partenaires institutionnels et Sauvegarde 95 pour mener des actions de terrain pour accompagner les 12-25 ans dans leur parcours. Une action quotidienne qui se traduit par un accompagnement de proximité avec les jeunes, des interventions régulières au sein des établissements scolaires. Les équipes s'organisent également en chantier pour mobiliser les jeunes sur leur parcours professionnel, des activités pour lutter contre les rivalités de quartier et des projets intergénérationnels. Cela vient se superposer avec le développement du conseil pour les droits et devoirs des familles qui a réuni en comité de pilotage l'ensemble des acteurs, et nous avons un retour de l'Éducation nationale très favorable parce que c'est l'intermédiaire. L'Éducation nationale dans les classes, il y avait quelque chose qu'ils soupçonnaient. C'était, soit ils ne le signalaient pas, à prendre le risque d'un fait majeur, soit ils le signalaient au procureur de la République, mais trop tôt, c'est-à-dire faire rentrer dans un système judiciaire une famille alors qu'il n'y en avait pas le besoin. Là, cela s'insère bien avant, ce qui fait que l'Éducation nationale et l'ensemble des directeurs et directrices d'établissement majoritairement d'ailleurs, ont accueilli avec beaucoup d'enthousiasme ce dispositif. En conclusion, c'est une année particulièrement riche,

en espérant qu'en 2026, ces efforts entrepris seront poursuivis, renforcés afin d'assurer durablement la sécurité et la tranquillité des habitants et du territoire. Voilà, Madame le Maire.

**Madame LE MAIRE :** Merci, François, pour cette présentation riche par tous ses aspects. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Madame CHAMBON.

**Madame Florence CHAMBON :** Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur DAOUST. Comme à toutes les présentations des points sécurité, un point sans note sur un sujet aussi important, c'est assez regrettable. Puis, c'est un rapport qui est présenté toujours en février à un moment où les chiffres de la délinquance ne sont pas stabilisés et non publiés par le ministère de l'Intérieur, ce qui ne permet pas d'évaluer l'efficacité des politiques.

**Monsieur François DAOUST :** Si.

**Madame Florence CHAMBON :** Non, ils ne sont pas à disposition. Peut-être vous, bien sûr, parce que vous êtes dans le... Si vous les avez, pourquoi est-ce qu'ils n'apparaissent pas ? Enfin, quels sont nos taux ?

**Monsieur François DAOUST :** On attend votre question. Cela étant, ils sont disponibles sur le site du ministère de l'Intérieur. J'ai vérifié cet après-midi.

**Madame Florence CHAMBON :** Alors moi, j'ai été vérifié hier encore. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'action, mais pour moi, il y a toujours un manque de ciblage et d'analyse des résultats, de l'efficacité de ces politiques. Sur la vidéosurveillance des personnes arrêtées, cela ne veut pas dire des personnes coupables, je voulais juste rectifier un petit peu, ce n'est pas parce que les vidéos permettent d'arrêter tant de personnes que ce sont des affaires élucidées ou avec des gens condamnés. Idem sur les relectures, 106 relectures et 50 % des relectures reversées, vous avez dit, au dossier pour instruction : cela ne veut pas dire 50 % des personnes condamnées.

Juste sur l'élucidation, on sait très bien que la vidéosurveillance par rapport au taux d'élucidation, l'étude de la gendarmerie, ce n'est pas quelque chose de forcément très efficace, 2 % je crois. L'année dernière, vous aviez parlé dans votre bilan de la police nationale et du renouvellement de la convention avec elle. Je cite : « ... qui permet de bénéficier d'une évaluation partagée d'un diagnostic local de sécurité. Nous l'avons intégré dans la convention, car elle remplace le CLSPD. Ce dispositif permet des échanges sur l'évolution de la délinquance, les changements réglementaires, les besoins, les priorités. » Je voulais savoir quelles étaient cette année vos priorités au vu de ce diagnostic partagé avec la police nationale, si vous aviez eu des priorités.

Un bilan du conseil pour les droits et devoirs des familles aussi, je ne sais pas si vous êtes en mesure ou pas de le fournir. Puis, il y a quelque chose qui était aussi très intéressant, que vous aviez cité l'année dernière, je vous cite : « la réflexion sur la tranquillité des quartiers par la mise en place de médiations jeunes et interbailleurs à destination des jeunes collégiens et des décrocheurs, qui sont d'ailleurs identifiés par les éducateurs de rue et avec qui nous sommes en contact, ou ceux ayant eu un rappel à l'ordre. Nous les suivons en partenariat avec les bailleurs, la police municipale et la police nationale. »

Là, j'ai écouté votre bilan. Je n'ai repéré que deux grandes actions sur les quartiers QPV. Je voulais savoir comment s'organisait au quotidien ou mensuellement ce travail avec les bailleurs et ce travail avec les médiateurs en interconnexion.

Pour ce qui est des voisins citoyens, on est toujours un petit peu dans l'évaluation au doigt mouillé. On n'a pas vraiment de ... à moins que vous les ayez cette année, peut-être de caractérisation des signalements, du nombre de signalements. Vous donnez comme exemple les cambriolages entre 2023 et 2024. Les résultats sur les cambriolages ne sont pas fameux. Enfin, cela n'a pas augmenté, mais il n'y a pas eu de diminution non plus.

Puis, concernant la prévention collège et école, combien vous avez eu d'interventions ? S'il vous plaît, j'en ai fini.

**Monsieur François DAOUST** : Je vais essayer de récapituler. Pour les cambriolages, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, l'année dernière, ils étaient à 112 cambriolages. Cette année, il y en a eu 100, donc une diminution de 10,71 %. Pour ce qui est du vol de véhicule, il y en a 71 de l'année dernière et 67 cette année, soit une diminution de 5,71 %. Après, c'est une diminution certaine, mais il faut, et j'espère qu'elle sera pérennisée dans le temps et accentuée, parce qu'on peut avoir des effets d'oscilloscopes.

Concernant le dispositif « Voisins citoyens », comme je vous l'ai dit, ce n'est pas un dispositif qui se veut à la bûchette et qui va compter les signalements d'un tel, etc. On pourrait le faire, mais on préfère que cela soit un dispositif ouvert d'échanges sur le lien social, la connaissance de ses voisins plutôt que de faire un signalement systématique, qui serait biaisé et qui ne serait pas forcément le plus intéressant, et de relever toutes les immatriculations de camionnettes qui entrent dans une rue, de personnes que l'on ne connaît pas. Voilà pour la façon dont on imagine leur intervention. Ce ne sont pas des agents de police municipale, je le rappelle.

**Madame Florence CHAMBON** : Le travail quotidien avec les bailleurs, la police, les médiateurs, comment cela s'articulait ?

**Monsieur François DAOUST** : Alors, les bilans équivalent CLSPD. Pour la petite histoire, je pense qu'il serait intéressant, à terme, de développer un CLSPD là-dessus. Jusqu'à présent, ce n'était pas nécessaire puisqu'il y a un CISPDP de l'agglomération. Comme vous le savez, la loi précise que lorsqu'il y a un CISPDP, le CLSPD n'est pas mis en œuvre, sauf s'il est défaillant. On pourra étudier si le CISPDP, donc intercommunal, pour l'agglomération, est défaillant ou pas pour voir si on passe à un CLSPD.

Le diagnostic avec la police nationale, cela a été de travailler sur ce qui gangrène le plus la jeunesse et les quartiers, à savoir la lutte contre le trafic de drogue et la lutte contre les stupéfiants. Le diagnostic partagé avec le procureur de la République montre des opérations de déstabilisation et de démantèlement de points de deal. Il y en avait 65 en 2024, 94 en 2025. Le nombre de trafiquants interpellés était de 29 en 2024, il est de 80 en 2025. Le nombre d'amendes forfaitaires fourni par la police nationale était de 88 en 2024 et 96 en 2025. A ceci vous pouvez rajouter 41 amendes forfaitaires délictuelles antidrogue de la gendarmerie nationale, qui participe également dans nos quartiers à cette constatation. Je ne sais pas si j'ai tout dit ou tout oublié ou si vous avez autre chose.

**Madame Florence CHAMBON** : Le bilan du Conseil des droits et des devoirs des familles ?

**Monsieur François DAOUST** : Oui, le bilan du Conseil des droits et des devoirs des familles, ça y est, il est constitué, c'est-à-dire qu'il fallait que nous ayons un retour de l'Éducation nationale au niveau départemental. Il fallait que nous ayons un retour du procureur de la République pour qu'il... (*Passage hors micro*)

**Monsieur François DAOUST** : C'est cela. La constitution est finalisée, puisqu'on a reçu le courrier du procureur de la République la semaine dernière. On a reçu le courrier de la police nationale il y a 3 semaines en désignant son représentant. Nous avons le représentant du département ainsi que les autres représentants, ce qui fait que, maintenant, on peut le lancer officiellement avec le comité de pilotage et tous les acteurs.

**Madame LE MAIRE** : Merci, Monsieur DAOUST. Nous avons une demande de parole de Madame Sandra NGUYEN.

**Madame Sandra NGUYEN DEROSIER** : Je vous remercie, Monsieur DAOUST, pour votre présentation. Il est dommage de ne pas avoir de notes sur ce sujet majeur qui préoccupe de nombreux citoyens. Je vous remercie pour cette présentation. Toutefois, je pense qu'avoir une note, avoir des éléments plus concrets permettrait de mieux comprendre votre présentation et de poser des questions plus pertinentes, parce que là, pendant la présentation, j'étais en train de bien noter.

J'ai quand même quelques questions. Par exemple, sur les dispositifs de sécurité privés, pouvez-vous nous donner des précisions sur le type de contrôle et comment ces effectifs se répartissent entre la police municipale et les dispositifs privés, notamment lors de l'ouverture de la Guinguette ? J'aurais bien aimé en savoir plus sur le dispositif d'écoute. Alors, j'ai compris, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris, qu'il y avait un dispositif d'écoute permanente des personnes âgées. Comment cela fonctionne-t-il concrètement ? Est-ce que les personnes appellent la police municipale comme tout habitant ?

Sur le rappel à l'ordre, est-ce que vous avez un suivi sur l'efficacité pour savoir pour combien de personnes cela n'est pas suffisant ? J'ai compris qu'il y avait des TIG lorsqu'on souhaitait aller plus loin. Est-ce que vous avez eu des situations où même les TIG n'étaient pas suffisants ? Est-ce que cela a débouché sur d'autres actions ?

Dernière question, c'est plus une demande d'informations sur ce qui s'est passé, dont j'ai eu connaissance par les réseaux sociaux, relativement à l'intervention de la police au quartier du Niglo. Je voulais savoir si vous pouviez m'en dire plus. Merci beaucoup.

**Monsieur François DAOUST** : Pour les agents de sécurité privés, prenons l'exemple du 14 juillet. Le 14 juillet, il ne vous a pas échappé qu'il y a des routes à barrer et du barriérage assez important. On ne peut pas mettre tous les agents de police municipaux derrière les barrières. Pour contrôler les barrières et éviter que les gens n'enjambent, on fait appel à une société de sécurité privée qui a des pouvoirs très limités, qui sont d'empêcher toute personne de passer. Si jamais il y a un incident, ils appellent immédiatement la police municipale ou la police nationale.

Mais beaucoup d'agences le font, j'exagère un peu, mais pas tant que cela, il y a un certain nombre de sociétés qui font beaucoup de sous-traitances en cascade, ce qui fait que pour être sûr que la dernière société qui est en cascade, qui est la moins-disante, qui le fait même souvent à perte et qui peu après va déposer le bilan, c'est sûr qu'elle a des agents de sécurité privée qui sont assermentés, qui ont le CQP d'agent de sécurité, le certificat de qualification professionnelle qui est obligatoire, donné par l'arrêté de 2017, complété par celui de 2025. Donc, c'est strictement contrôlé, mais encore faut-il qu'ils soient en possession de leur carte professionnelle. C'est cela que l'on contrôle pour éviter d'avoir certaines surprises comme des municipalités qui se sont retrouvées avec des incidents et les agents de sécurité n'avaient pas été contrôlés, alors qu'ils doivent l'être. C'est la responsabilité de la mairie de le faire. Voilà pour ce qui est des agents de sécurité.

Pour nos anciens, l'écoute de nos anciens, il y a à la fois le Conseil des sages, mais aussi derrière ce réseau du Conseil des sages, toutes les personnes d'un certain âge. On a le listing de tous ceux qui participent chaque année avec les cadeaux de fin d'année, le service seniors. On les réunit de façon à leur donner un numéro de téléphone pour appeler et leur faire des conférences pour les avertir des dangers, de tout ce qu'il peut y avoir ou autre.

L'efficacité des travaux d'intérêts communaux, pas des travaux d'intérêts généraux, parce que le travail d'intérêt général est une peine. Il est du domaine exclusif de la justice, du procureur de la République. Le TIC, en revanche, est une délégation qui est donnée par la justice aux municipalités pour aller au-delà du rappel à l'ordre. Dans celui-ci, dès lors que le rappel à l'ordre n'a pas été efficace, c'est-à-dire qu'on revoit passer la même personne, le même jeune, avec ses parents pour une réitération de fait, et que le procureur de la République n'a toujours pas voulu poursuivre au pénal, là, c'est l'application du TIC.

Sur les 16 jeunes qui sont passés, on a eu trois passages en travaux d'intérêts communaux aux vacances de la Toussaint. L'efficacité, cela a été pour deux. Il y en a un qui est venu une journée, puis il n'est plus venu. Il avait peut-être une excuse. Il était en placement dans l'Essonne. Il aurait dû faire l'aller-retour tous les jours. Il a pointé une fois, puis on a vu avec ses encadrants que cela n'aurait pas été constructif de le faire lever le matin à 5 h pour qu'il soit là à 7 h 30 pour le faire repartir le soir. Et il n'habite plus à Pontoise.

Vous m'avez aussi parlé de l'intervention à Niglo. C'est pour donner suite à nombreuses plaintes du voisinage sur des épaves, sur des dépôts sauvages, etc. Il s'agit de l'intervention régulière de la police municipale de façon à constater les infractions et faire enlever tout ce qui ne doit pas être sur la voie publique et qui empoisonne la vie des résidences qui sont à côté.

**Madame LE MAIRE :** Je précise que cela a été fait après plusieurs mises en demeure. Oui. Monsieur BOMMENEL. Allez-y.

**Madame Sandra NGUYEN DEROSIER :** En complément, les personnes qui ont vu leur voiture enlevée, est-ce qu'elles ont un autre endroit pour la garer ?

**Monsieur François DAOUST :** Ce sont des épaves.

**Madame Sandra NGUYEN DEROSIER :** J'ai entendu dire qu'il y avait des camions de travail ou des choses comme cela qui avaient été enlevés.

**Monsieur François DAOUST :** Oui.

**Monsieur GUERY :** Je voudrais compléter quand même, parce qu'en fait, François parle des résidences à côté. Moi, je vais dire autre chose. Sur la trentaine de familles qui vivent au Niglo, il y en a 28 qui sont très propres et qui veulent du propre à l'entrée de leur quartier. Il y a deux familles qui ne font que des déchets toute l'année, qui ramènent des épaves, qui ramènent des bateaux. On peut aussi comprendre le fait qu'il y ait des familles au Niglo qui ne veulent pas avoir tout le bazar, au début sur l'aire publique. Effectivement, au Niglo, on y va à peu près tous les six mois. On leur dit : « Les bennes, il faut que ça parte. » Elles réclament qu'on ramène des bennes publiques pour qu'elles puissent transvaser leurs déchets. Elles collectent les déchets auprès des particuliers et des entreprises, elles sont payées pour cela. Donc, au bout d'un moment, quand elles ont autant de volume — encore une fois, cela ne concerne que deux familles — elles ne sont plus acceptées en déchetterie publique. Forcément, elles doivent payer une déchetterie pour faire traiter leurs déchets, ce qu'elles ne veulent pas faire.

Donc, on entasse, et vous vous rappelez, en 2020, quand on a nettoyé le chemin ? Pour l'instant, tant qu'elles ne seront pas cantonnées, tant qu'elles n'auront pas trouvé, entre guillemets, un « terrain » ou un « dépôt » pour faire leur activité, elles ne peuvent pas le faire comme cela sur la voie publique et gêner les autres. Ce ne sont pas seulement les habitants de la résidence Emmaüs à côté. Ce sont aussi les voisins, les autres gens du voyage qui veulent... La plupart des aires sont très propres. Vous pourrez aller visiter. Les gens nettoient devant chez eux, les aires sont propres. Il faut juste que l'aire publique le soit aussi. Encore une fois, c'est une fois, deux fois, trois fois. J'y suis allé plusieurs fois. On y est allés avec le cabinet du maire, avec Madame le Maire. Ce qu'on voit sur les réseaux sociaux, c'est vraiment du gros raccourci.

**Madame LE MAIRE :** Je voudrais rajouter et saluer le professionnalisme de la police municipale de Pontoise et de Saint-Ouen-l'Aumône, puisque nous étions dans le cadre d'une action précisément mutualisée, qui ont été efficaces, d'un calme olympien, qui n'ont pas répondu aux provocations diverses et variées. Finalement, c'est une intervention qui s'est produite sans heurts. Monsieur BOMMENEL. Madame NGUYEN, ce serait bien que vous interveniez une fois, et pas cinq d'affilée. D'accord ?

**Madame Sandra NGUYEN DEROSIER :** Non, mais déjà, pour remercier pour la réponse. Puis, c'est un débat quand même. Juste pour dire aussi que les réseaux sociaux, c'est utile, même si c'est exagéré. C'est quand même utile, parce qu'on peut parler des événements sur notre ville et répondre aux questions d'autres concitoyens qui auraient pu se poser la question.

**Madame LE MAIRE :** Comme vous avez plus de 15 ans, vous avez le droit... Vous y avez accès, donc c'est très bien. Monsieur BOMMENEL.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Merci, Madame le Maire. Monsieur DAOUST, vous vous félicitez de l'encadrement des manifestations comme la Guinguette. Or, les riverains ne semblent pas aussi positifs. Beaucoup se plaignent des nuisances sonores et du manque de réactivité de la police municipale pour les faire cesser après les heures de fermeture. Comment expliquez-vous cet écart entre votre perception et l'avis de nos concitoyens ?

Je n'ai pas très bien capté les chiffres de cette année, mais vous mettiez l'année dernière en avant : 26 logements visités pour des problématiques de sous-location, 16 pour des motifs d'insalubrité. Est-ce que vous pourriez nous indiquer quels ont été les résultats tangibles obtenus en 2025 sur ces contrôles de 2024 ?

Enfin, vous parlez de mesures de renforcement du lien social. Parmi les mesures qui ont été prises, il y en a une pour la lutte contre les stagnations d'individus et leur nuisance aux pieds d'immeubles, un arrêté anti-regroupement. Ce sont des mesures qui sont quand même ressenties par beaucoup de jeunes pontoisiens comme des mesures anti-jeunes, que l'on veut éliminer de l'espace public. Ils se plaignent d'un usage abusif de cet arrêté. Il y a eu 159 procès-verbaux en 2024. Je ne me rappelle plus combien vous avez dit pour cette année, mais il semble quand même que cela va bien au-delà des mesures de tranquillité publique.

**Monsieur François DAOUST :** Je commencerai par votre dernière question. Il y a eu 193 constatations cette année. Parmi les 193 constatations, on retrouve de nombreux mineurs, allant de 10 ans jusqu'à 17 ans. Si vous trouvez normal que des mineurs de 10 ans à 10 heures du soir soient dans la rue, moi, j'ai un doute. Mais il serait intéressant que vous alliez aussi interroger les habitants autour, parce que je vous garantis que ce sont eux qui nous appellent parce qu'ils se sentent menacés. Il

y en a même certains qui commençaient à leur demander leur carte d'identité pour savoir s'ils habitaient bien là et pourquoi.

Je pense qu'il y a quelque chose à faire plutôt que de traîner dans la rue. Entre les quelques jeunes qui traînaient et la majorité des habitants qui ont appelé pour que cela cesse et qu'ils retrouvent une tranquillité, une quiétude, notamment rue Fontaine, etc., je vous garantis que le choix a été fait de cette grande majorité.

**Monsieur Gérard BOMMENEL** : On n'a pas dû interroger les mêmes habitants des Louvrais.

**Monsieur François DAOUST** : Ça, c'est sûr. Je pense qu'on n'a pas dû avoir les mêmes correspondants.

**Madame LE MAIRE** : On connaît un peu vos oiseaux. On le revendique. Il va falloir assumer à un moment. Il y avait autre chose ?

**Monsieur Gérard BOMMENEL** : La Guinguette.

**Monsieur François DAOUST** : Oui, la Guinguette. Écoutez, là aussi, c'est une perception des choses. La Guinguette, tous les soirs, la police municipale est là lors de la fermeture. Est-ce que cela dépasse ? Est-ce que cela déborde un peu ? A voir.

**Monsieur Gérard BOMMENEL** : Là aussi, vous avez peut-être d'autres habitants autour de la Guinguette.

**Monsieur François DAOUST** : Voilà, pas forcément tous. Cela étant, je pense que vous devez avoir une solution, qui est celle de fermer la Guinguette, mais je ne pense pas que cela soit la bonne solution non plus.

**Madame LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame CHAMBON.

**Madame Florence CHAMBON** : Je voulais juste avoir une remarque par rapport à la tranquillité des riverains sur l'anti-regroupement. On a eu un problème, quand même, à 100 m d'ici, des problèmes de nuisances sonores importantes à cause d'un bar. Cela a mis deux ans, avec des déménagements de riverains. Donc, je veux bien qu'on parle de la tranquillité des riverains dans certains quartiers, mais quand on est là, à 200 m de la mairie, je veux dire... Le problème est réglé, mais il a fallu...

**Madame LE MAIRE et Monsieur François DAOUST** : Merci.

**Madame Florence CHAMBON** : Attendez, le problème est réglé au bout de deux ans. Je pense que je suis sympa quand je dis deux ans. Le problème est réglé. Je ne sais pas si c'est de votre fait ou simplement une fin de bail qui n'a pas été renouvelé. Moi, je connais des riverains qui ont déménagé et qui étaient harcelés au quotidien. Le comportement de certains clients, par rapport à la police municipale, n'était pas loin de l'outrage, vraiment... J'ai vu des choses pas loin de l'outrage, sans verbalisation, alors que je pense qu'un jeune qui bouge le petit doigt au quartier des Louvrais ou autre, c'est assez...

*(Passage hors micro)*

Non, mais attendez. Vous pouvez crier comme cela. Il y a eu des comportements inadmissibles qui n'ont pas été suivis de verbalisation.

**Madame LE MAIRE** : Je suis ravie qu'à 33 jours de l'élection municipale, vous vous souciez de ce genre de choses. Pourquoi n'en avez-vous pas parlé avant ? Nous, on n'en a peut-être pas parlé, mais en tout cas, on s'en est occupés. Madame CHAMBON, je ne sais pas si vous aspirez à certaines responsabilités, mais celles-ci exigent un tout petit peu de connaissances juridiques et de droit. Il se trouve que nous sommes dans un État de droit avec quelque chose qui s'appelle la liberté du commerce, le droit de propriété, qui font qu'on n'intervient pas comme des cow-boys, précisément. Cela prend un petit peu de temps, mais on s'en est effectivement occupés, et on applique la loi jusqu'au bout. Vous avez parlé d'un bail. C'est exactement ce qui s'est passé. Quant aux arrêtés anti-regroupement, ils ont été examinés par la justice, validés par la préfecture, comme vous le savez. Je fais confiance à la police municipale pour agir avec le plus grand discernement et avec pédagogie pour expliquer à certains de nos jeunes qu'il faut aller tout simplement discuter ailleurs quand il s'agit de discuter. Je rejoins évidemment les propos de François DAOUST en disant : « *Si vous trouvez normal que de très jeunes mineurs soient à 10 ou 11 heures du soir aux pieds d'immeubles, à traîner dans la rue* », je pense qu'on n'a pas la même conception de l'éducation et de la tranquillité de ces mêmes enfants puisqu'il s'agit d'enfants. Enfin, je vous confirme, nous n'avons pas du tout les mêmes interlocuteurs, en tout cas dans ces quartiers.

Sur ce débat, je précise quand même sur la note que vous réclamez ... Je rappelle que nous avons souhaité délibérément faire une présentation de ce type à laquelle nous ne sommes absolument pas obligés, ni réglementairement, ni en termes de jurisprudence, ni rien du tout. Mais nous avons décidé collectivement, il y a plusieurs années maintenant, qu'il nous semblait important de vous faire un retour sur la politique de sécurité. J'entends que vous voulez de l'écrit. Écoutez, au moins, vous avez l'oral. Merci beaucoup. Merci, François. Merci, Monsieur DAOUST.

## **II — DOSSIERS AVEC DÉBAT :**

### **2-1 OPÉRATION PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) « CŒUR DE VILLE » - AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

**Madame LE MAIRE** : Je vous présente aujourd'hui la convention, ou plutôt, je vous demande de m'autoriser à signer la convention sur l'opération de programme d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'opération « Action Coeur de Ville ».

Rapidement, vous vous souvenez qu'il y a plusieurs axes, et parmi ces axes, celui qui est le plus structurant et qui sera le plus durable, c'est l'axe habitat. Nous sommes cohérents. Nous déclinons depuis plusieurs années les objectifs. Nous nous entourons de partenaires. Nous allons trouver les moyens que nous n'avons pas forcément, ni juridiquement ni financièrement, pour nous permettre d'aboutir à ces mêmes objectifs. Ces objectifs, quels sont-ils ? C'est de poursuivre la lutte contre les marchands de sommeil. Madame NGUYEN, vous en avez parlé, rappelez-vous. Vous parliez des résidences secondaires. Moi, je vous disais que l'enjeu majeur du « Cœur de Ville », c'était de remettre sur le marché un certain nombre de nos logements qui ne peuvent plus être loués ou seront en passe de ne plus l'être pour des raisons notamment énergétiques, ou tout simplement de salubrité, n'est-ce pas, Marie-Claude ?

Il n'aura échappé à personne que nous avons la chance d'avoir un cœur de ville médiéval, donc ancien, qui nécessite un entretien très particulier, souvent coûteux. Il appartient à la ville d'engager des moyens que j'appellerais et que je qualifierais de « dérogatoires », à la fois pour structurer la démarche et la rendre plus efficace, mais aussi pour aider les propriétaires, qui, pour un certain nombre d'entre eux, sont de la meilleure des volontés possibles, mais n'ont pas forcément les moyens de dérouler ces

actions. Par ailleurs, s'ils n'étaient pas de la meilleure des volontés possibles, c'est ce qu'on appelle un marchand de sommeil. Ils n'ont pas leur place dans le « Cœur de Ville de Pontoise ».

Cette convention est assez complète, puisque vous avez les objectifs que je viens de rappeler. Vous avez les trois axes d'intervention. Ceci est important, parce que nous allons de l'intervention la plus légère jusqu'à la plus lourde. Nous avons, et nous souhaiterons privilégier une action incitative, menée auprès des propriétaires. Nous aurons ce qu'on appelle poliment des actions incitatives renforcées, voire prescriptives. Vous comprenez qu'on monte un peu dans le degré d'exigence de la part des pouvoirs publics. Enfin, dans un dernier temps, si les prescriptions n'étaient pas tenues, nous pourrions aller jusqu'à enclencher des actions coercitives, y compris en mettant en place des opérations de restauration immobilière (ORI). Ce sont des dispositifs juridiques, précisément dérogatoires, qui sont permis dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », et qui permettraient de déclencher une déclaration d'utilité publique.

En termes d'objectifs qui pourront être mesurés, ma chère Florence, nous avons comme cible, sur cinq ans, ce qui est relativement ambitieux un accompagnement de 570 logements, 480 logements en copropriété, 40 logements de propriétaires occupants et 50 logements de propriétaires bailleurs. Ces chiffres ne tombent pas du ciel. Ils ont été élaborés en lien avec l'ANAH, qui est l'Agence Nationale de l'Habitat, qui pilote cette action d'habitat dans le cadre d' « Action Cœur de Ville », qui a opéré une étude et un repérage pendant plusieurs mois, près de neuf mois, sur l'ensemble du cœur de ville pour estimer et avoir un échantillon des besoins en matière d'accompagnement et du nombre que nous devrions cibler dans le cadre de cette opération. Les 570 logements, je sais que c'est une question que vous avez posée, vous ou quelqu'un d'autre, ne sont pas, à date, ciblés et identifiés. C'est une enveloppe qui nous permet, précisément, de prévoir le budget prévisionnel sur les cinq ans pour engager cette action.

Une autre précision également, je crois que la question de savoir pour quelles raisons les espaces publics étaient intégrés a été posée. Ils sont intégrés formellement, puisqu'ils ne sont pas concernés directement par l'action de l'ANAH, qui porte bien son nom, qui s'occupe de l'habitat et pas de l'espace public. Je vois Sandra, qui acquiesce et qui connaît le sujet. En revanche, il nous est demandé que, parallèlement à l'action qui est portée en collaboration avec l'ANAH et les acteurs de l'État, la ville procède à des aménagements urbains sur le périmètre concerné. Ce que nous nous engageons, évidemment, à faire et ce qui est d'ores et déjà prévu.

Un petit point financier, puisque ce n'est quand même pas rien. Nous avons un coût total d'opération qui est estimé à 15,2 millions d'euros. Vous avez la répartition là :

- L'ANAH prend une grosse partie, puisqu'à elle seule, elle va porter 7,3 millions d'euros, soit 48 % du total de l'opération. Cela inclut les travaux à proprement parler, mais également l'ingénierie, qui est un gros morceau avant le lancement des travaux ;
- La ville, bien sûr, pour un peu plus d'un million et demi d'euros, soit 10 % des travaux ;
- La communauté d'agglomération, pour 1,3 million d'euros, soit 9 % du total ;
- Et bien sûr, les propriétaires, pour un montant de 5 millions d'euros, soit 33 % du total.

Je rappelle, là encore, qu'on n'invente pas. Cette répartition n'est pas spécifiquement dédiée à Pontoise. Ce sont des choses qui sont pratiquées depuis un certain nombre d'années dans de nombreuses villes. Je pense qu'on ne peut que se féliciter d'avoir des partenaires qui, malgré les difficultés d'adoption de budget, sont au rendez-vous pour nous accompagner dans cette lourde tâche.

Je terminerai par le planning prévisionnel qui devient imminent puisqu'il y aura, dès le mois d'avril, la mise à disposition de cette convention à porter à connaissance. L'objectif, vous l'aurez compris, c'est d'embarquer un maximum de propriétaires. En juin 2026, la signature de la convention par l'ensemble

des partenaires et l'ensemble des financeurs aura lieu courant 2026. On ne peut pas vous donner de date plus précise. Les services de la ville procéderont à la mise en concurrence d'équipes pour la phase dite opérationnelle de suivi et d'animation, puisqu'il ne s'agit pas seulement d'une opération administrative, mais bel et bien d'une opération qui doit, comme pour tout le reste d'Action Cœur de Ville, d'ailleurs, embarquer vraiment les habitants et les riverains du périmètre concerné.

Voilà ce que j'ai essayé de vous présenter rapidement, puisque c'est assez lourd. Je vous invite à lire cette convention. Il y a beaucoup de choses dedans. Je pense véritablement que si tous ceux qui partagent et qui souhaitent que Pontoise puisse s'offrir des logements dignes, tout en gardant leur caractère lié à leur aspect patrimonial et historique, ont aujourd'hui le bon outil pour changer durablement les choses. Voilà ce que je pouvais vous dire. Est-ce que cela appelle des questions ou des observations ? Madame CHAMBON.

**Madame Florence CHAMBON :** Merci, Madame la Maire. Oui, il s'agit d'un projet très intéressant et assez essentiel pour la ville : un beau projet avec un diagnostic très intéressant qui permet vraiment de bien poser les choses et d'entrer un peu plus dans le concret, l'opérationnel. Donc, c'est d'autant plus passionnant. 25 % de passoires thermiques : c'est vrai que c'est assez édifiant, mais en même temps, on n'est pas très surpris. Je pense que, tous, on savait qu'il y avait pas mal de logements, enfin, il y a des jeunes ménages qui ne restent pas, vétusté, avec une mauvaise isolation. Moi, ce qui m'a assez surpris quand même, ce sont les 9 % de logements vacants, donc au-dessus de la moyenne de la ville. Vous avez parlé d'actions incitatives, mais aussi de mesures coercitives, mais plutôt pour la rénovation. Est-ce qu'il en sera de même ? Qu'est-ce que vous pourriez mettre en place pour encourager les propriétaires de logements vacants, au niveau incitation et coercition, si on n'arrive pas par l'incitation ?

Puis, j'ai une dernière question. Dans la convention, on dit que les dispositifs d'intermédiation locative sont exclus. Les dispositifs d'intermédiation locative qui ne seront pas encouragés : on n'a pas trop bien compris s'il n'y aura pas possibilité de faire de l'intermédiation locative dans ce quartier, ou si les logements qui servent à l'intermédiation locative sont exclus ou pas du dispositif d'aide. Cela se trouve sur la page 20.

**Madame LE MAIRE :** On va vous préciser cela. Honnêtement, je ne sais pas vous répondre comme cela. Je ne veux pas vous dire une bêtise. On va regarder. Je vous préciserai les choses. Sur les 9 %, ce que je n'ai pas précisé, c'est que parmi les partenaires... C'est de manière informelle, puisqu'ils ne participent pas, ils ne sont pas signataires de la convention, mais on travaille... Je remercie les services qui sont même là. Je salue Sophie au fond de la salle. Ce qui témoigne de l'implication très forte des services de la ville sur cette opération qui animent nos partenaires locaux. Les partenaires locaux, c'est quoi ? Ce sont les syndicats, les agences immobilières. C'est pour qu'on ait une bonne compréhension, et pas qu'une compréhension théorique et administrative du sujet. On a fait une réunion il y a quelques semaines, précisément sur le sujet. Celle-ci nous a permis de pointer du doigt qu'on avait certains logements, donc qui expliquent les 9 %, où, au-delà du sujet énergétique, c'est un sujet tout simplement de place, puisqu'il n'y a plus de surface supplémentaire pour pouvoir les louer avec les nouvelles prescriptions réglementaires et immobilières, par exemple, les locaux vélos, etc. Donc, ce n'est pas adapté. C'est là où on touche les limites. C'est bien de vouloir réguler un certain nombre de choses, mais cela a des effets secondaires. Cela a été vu et signalé. On est en train de regarder. Il y a un travail qui est fait également avec l'architecte des bâtiments de France pour permettre de récupérer quelques mètres carrés. Justement, on parle des isolations par l'extérieur qui empêchent tout simplement des appartements ou des studios d'être loués. Donc tout cela, c'est du cas par cas, parce que vous perdez du mètre carré si vous avez l'isolation obligatoire par l'intérieur.

Tout cela constitue des sujets que l'on porte à la connaissance de nos interlocuteurs locaux et de proximité pour apporter des réponses très concrètes, et qui explique la situation particulière du centre ancien de la ville. Donc, on l'a bien en tête. Là, pour répondre à votre question, on est dans l'accompagnement avec des aides qui seront proposées, justement, à la rénovation énergétique des immeubles et des propriétaires qui se retrouvent dans le périmètre. C'était cela votre question. Il n'y en avait pas d'autre. C'est bon ? Monsieur SEIMBILLE.

**Monsieur Gérard SEIMBILLE :** Oui, merci. Ce n'est pas une question, c'est plutôt une satisfaction. Je crois que, quand on regarde ce qui est dit sur le parc de logements, avec les différents éléments qui sont apportés, sur le fait qu'il n'y ait d'abord que 31 % de propriétaires occupants, ce qui sous-entend que, dans ces conditions-là, les propriétaires n'habitants pas ne se préoccupent pas souvent de l'entretien du bâti concerné. Mais je ne vais pas rentrer dans tous les chiffres qui sont cités là, avec l'aspect particulier d'un centre-ville qui est ancien, qui est patrimonial, et toutes les difficultés pour pouvoir le réhabiliter dans des conditions qu'on ne peut pas trouver par ailleurs. Là où je dis qu'il faut se satisfaire, c'est qu'effectivement, dans le projet Action Cœur de Ville, il y a un sujet concernant l'habitat qui est important et qui est apporté. Vous avez cité les chiffres. Si on fait la différence par rapport aux 33 % qui sont appelés pour les propriétaires, cela sous-entend quand même qu'il y a une aide de 66 %. Certes, ce n'est pas la ville qui le finance majoritairement, mais c'est grâce au fait que la ville se détermine et amène cette dynamique pour pouvoir aider les propriétaires concernés. Alors, il faut espérer qu'effectivement, les intervenants qui viendront apporter cette dynamique, iront chercher auprès des propriétaires pour qu'ils entrent dans le dispositif. Il faut espérer qu'ils seront à la hauteur, mais je pense que c'est quelque chose qui est fondamental. Se préoccuper de tout ce qui est patrimonial, et Dieu sait qu'on le fait dans cette ville, c'est important. Mais l'habitat est fondamental, y compris pour la vie du commerce de centre-ville. On entend beaucoup parler aujourd'hui de la difficulté que les villes ont à maintenir une activité commerciale dans le contexte d'évolution du type d'achat. Donc, je voulais signaler que c'est effectivement quelque chose qui paraît important. Il faut le signaler, parce que je ne pense pas que beaucoup de villes, quand elles se préoccupent du patrimoine ou du commerce, intègrent la totalité des actions à engager pour qu'il y ait la dynamique et qu'il y ait une cohérence dans les actions. Je voulais citer cela.

**Madame LE MAIRE :** Merci, Gérard. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?  
Monsieur BOMMENEL.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Oui. Merci, Madame le Maire. Quand vous nous donnez des écrits, je peux vous assurer qu'on les lit. Quand on ne les a pas, on ne peut pas les lire.

Je voudrais revenir sur la question qui nous a interrogés en page 20 de la convention, concernant le dispositif d'intermédiation locative. Plus précisément, ce qui est dit, c'est : « ... *les dispositifs d'intermédiation locative, généralement développés par des opérateurs associatifs à des fins très sociales et destinés à mobiliser le parc privé pour l'hébergement provisoire, ne sont pas encouragés compte tenu des fragilités sociales avérées de ce quartier.* » Je vous avoue que cette phrase m'a beaucoup étonné, parce que si on ne fait plus de l'intermédiation sociale dans les quartiers où on a des fragilités sociales, je ne sais pas trop où on va pouvoir les faire dans cette ville. C'est aussi pour cela qu'on vous pose cette question. On a bien compris que vous n'aviez pas toutes les réponses, mais on aimerait bien les avoir assez rapidement.

**Madame LE MAIRE :** C'est un truc tout simple. On parle d'un dispositif qui est très encadré. On parle de beaucoup d'argent. C'est juridiquement encadré. Il ne faut pas confondre hébergement et habitat. Dans une convention ANAH, on ne parle que d'habitat, et pas d'hébergement. Donc, il n'y a pas d'hébergement de ce type ni d'intermédiation. C'est écrit noir sur blanc. C'est la raison pour laquelle cela va être ciblé sur autre chose.

Après, on pourra faire ce débat sur l'intermédiation. Moi, je peux vous dire qu'on a plutôt constaté des contournements de règles en la matière qui sont assez scandaleux, notamment des intermédiations de ce type dans des quartiers politiques de la ville et prioritaires. Elles viennent rajouter de la pauvreté sur la pauvreté à un moment même où vous, comme nous, je l'espère en tout cas, souhaitons assurer de la mixité dans l'ensemble des quartiers. Je peux vous dire que, notamment dans les quartiers politiques de la ville sauf si là encore, nous n'avons pas les mêmes interlocuteurs tout le monde demande davantage de mixité. Je souhaiterais, et j'ai interpellé la préfecture et l'agglomération sur le sujet, que les associations et les dispositifs en faveur de l'intermédiation, en l'occurrence, respectent la loi. Autrement dit, il ne doit pas y en avoir dans les quartiers politiques de la ville. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ce n'est pas respecté. On peut le constater. Marie-Claude, je te prends à témoin avec l'ensemble des contrôles que tu fais avec le service Hygiène et Sécurité très régulièrement. A un moment, remettre l'église au milieu du village, je pense que c'est pas mal. Merci. Madame CHAMBON.

**Madame Florence CHAMBON** : Oui. Merci, Madame la Maire. Juste une précision, l'intermédiation locative, il s'agit bien d'un bail. C'est de la location, enfin, cela dépend. Parfois, c'est l'urgence, mais c'est le bail ?

*(Passage hors micro)*

C'est l'association qui porte le bail. Cela étant, je trouve que c'est dommage de faire ce choix-là.

*(Passage hors micro)*

Non, mais ce n'est pas un quartier prioritaire là. On parle du centre-ville, pas d'un QPV. Je trouve cela dommage. Bien sûr, on va voter pour ce projet, parce que c'est un beau projet, mais vraiment, c'est très dommage.

**Madame LE MAIRE** : Je ne peux que vous inviter à le faire remonter aux rédacteurs de ce type de dispositifs, dont j'avoue, nous sommes uniquement utilisateurs et pas rédacteurs. Je l'avoue très humblement. Mais merci pour votre soutien à cette action, effectivement, très importante et durable, puisque cela va prendre un petit peu de temps. Il faudra qu'on le porte vraiment, y compris politiquement, si on veut que cela réussisse et que cela s'inscrive dans le temps pour transformer profondément la ville. Pas d'autres remarques, observations ?

Je la mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU délibération n°6 de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise du 19 décembre 2023 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2023-2028,

VU la délibération n°16 de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise du 19 décembre 2023 approuvant la nouvelle délégation des aides à la pierre sur la même période,

VU la convention de délégation de compétence pour les aides à la pierre en date du 13 mai 2024, comprenant une convention principale, une convention pour la gestion des aides à l'habitat privé et une convention de fin de mise à disposition des services de l'Etat pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement et ses avenants,

VU l'avis de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) en date du 12 janvier 2026 et l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAM) en date du 30 janvier 2026,

VU le projet de convention d'OPAH-RU ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que le centre-ville présente des enjeux majeurs de revitalisation et d'attractivité avec des problématiques sociales et techniques prégnantes en matière d'habitat privé, justifiant le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

**CONSIDÉRANT** le diagnostic et les préconisations de l'étude pré-opérationnelle concluant à la nécessité d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le même périmètre que celui du dispositif ACV/ORT,

**CONSIDÉRANT** la stratégie d'intervention proposée qui s'articule autour de trois axes de travail (incitatif/prescriptif/coercitif),

**CONSIDÉRANT** que, sur le plan quantitatif, la convention prévoit d'intervenir sur 570 logements sur une durée de 5 ans, les catégories concernées étant les suivantes : 40 logements de propriétaires occupants, 50 logements de propriétaires bailleurs et 480 logements en copropriétés,

**CONSIDÉRANT** que le plan de financement prévisionnel de l'OPAH prévoit un financement à hauteur de 7 255 955 € pour l'Anah, de 1 321 500 € pour la CACP, un engagement prévisionnel d'environ 5 M d'€ pour les propriétaires (hors NA sur travaux), la Ville participant, quant à elle, à une hauteur maximale de 1 565 211 €,

**CONSIDÉRANT** que les règles précises d'attribution des aides de la Ville et de la CACP restent à définir par catégorie,

**OUI** l'exposé de Madame Stéphanie VON EUW, rapporteur,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Ressources en date du 4 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** le projet de Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH Cœur de ville) sur le centre-ville de Pontoise pour la période 2026-2031 ci-annexé,

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Votants	38	
---------	----	--

Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL
------	----	---

## 2-2 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDIS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX D'INTÉRÊTS COMMUNAUX (TIC) – CONVENTION PORTANT MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTIVITÉ DE RÉPARATION CITOYENNE

**Madame LE MAIRE** : Monsieur DAOUST, cette fois, c'est à vous.

**Monsieur François DAOUST** : Merci, Madame le Maire. Je ne me souviens plus laquelle c'est. Le SDIS ?

**Madame LE MAIRE** : Oui, le SDIS.

**Monsieur François DAOUST** : Voilà, c'est le SDIS. Dans le cadre des TIC que nous avons vus tout à l'heure et pour changer de l'entretien des espaces verts, il a été entrepris une démarche auprès du SDIS, mais avec le procureur de la République, pour voir si nous pouvions, sur les mêmes durées, dans les mêmes conditions d'accueil, etc., offrir aux jeunes, qui seraient en réitération de faits, un encadrement par le SDIS sur une semaine de 20 heures, en lieu et place, ou en plus de ce qui pouvait être les espaces verts. Le procureur de la République a validé. Le SDIS, en conseil d'administration, a validé la convention qui va vous être soumise à l'approbation. Ce dispositif est toujours pour les mineurs de 14 à 17 ans. Ce nouvel outil vise à proposer une réparation symbolique du préjudice, bien sûr, et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle. Là, on a le retour du SDIS, qui travaillait déjà avec la PJJ pour un encadrement de jeunes, et qui nous expliquait que 2 jeunes sur 10, en gros, revenaient après pour être des pompiers volontaires et suivre la formation de pompiers. Pourquoi pas ? Et valoriser l'implication du jeune et des familles dans un système qui est parfaitement encadré, pour lequel ils ont des tuteurs qui ont l'habitude de le faire.

**Madame LE MAIRE** : Il y a des questions ? Madame CHAMBON.

**Madame Florence CHAMBON** : Merci, Madame la Maire. C'est plus une explication de vote. On pense qu'une convention avec le SDIS, c'est beaucoup plus riche que les espaces verts, quoique les espaces verts, c'est quand même très chouette. Cela peut aussi amener des vocations. Le SDIS c'est très riche, et c'est une chance qui est moins fréquente. Cela étant dit, on va s'abstenir, parce qu'on persiste à dire que des travaux d'intérêts communaux décidés par un maire, pour nous, c'est un glissement d'une mission régaliennne de la justice. Vous connaissez notre point de vue là-dessus. Ici, on est sur la

prévention secondaire, voire tertiaire de la délinquance. Il n'y a toujours pas de prévention primaire, qui est d'agir sur les facteurs de risque. Voilà, donc on s'abstiendra.

**Madame LE MAIRE** : Merci, Madame CHAMBON. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je la mets donc aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, deux abstentions. Elle est adoptée.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 80 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, modifiant l'article L141-1 du code de l'action sociale

**VU** la circulaire NOR INT/K/07/00061/C du 9 mai 2007 ayant pour objet l'application des articles 8 à 10 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

**VU** la délibération n°89-2025 en date du 3 juillet 2025 portant création du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles,

**VU** l'article 9 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance offre au maire la possibilité de créer une instance de dialogue,

**VU** le décret du 2 mai 2007 fixe la liste des représentants de l'Etat pouvant participer au C.D.D.F,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2121-29 (attributions du conseil municipal), L.2122-21 (attributions du maire) et L.2122-22 (possibilité de délégation), ainsi que les dispositions du Chapitre IV « Services d'incendie et de secours » (L.14241 et s.) relatives aux SDIS ;

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les dispositions relatives à la sécurité civile et au rôle des SDIS ;

**OUÏ** l'exposé de Monsieur François DAOUST, rapporteur,

**CONSIDERANT** l'intérêt de développer, en partenariat avec le SDIS, des activités d'utilité communale à visée éducative, citoyenne et d'insertion, encadrées par des professionnels et adaptées au public mineur (ex. : actions de remise en état d'espaces, appui logistique non dangereux, sensibilisation aux risques, modules de citoyenneté) ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'encadrer ce partenariat par une convention précisant les objectifs, les champs d'intervention autorisés, les conditions d'accueil et d'encadrement des mineurs, la sécurité, les assurances, la coordination ;

**CONSIDÉRANT**, que la ville de Pontoise mène et soutient des actions de prévention de la délinquance auprès des plus jeunes, **CONSIDÉRANT** la ville de Pontoise anime des dispositifs d'accompagnement d'aide à la parentalité,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 5 février 2026 et de la Commission Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le projet de convention de partenariat avec le SDIS dans le cadre de la mise en œuvre des travaux d'intérêts communaux, Convention portant mise en œuvre d'une activité de réparation citoyenne.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Madame le Maire ou son représentant dument habilité à signer cette convention ainsi que tous les documents permettant la mise en œuvre de ces décisions

Votants	38	
Pour	36	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Lena MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Héléne FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE
Abstention	2	Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

**2-3 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION TEMPORAIRE ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE PONTOISE ET LA POLICE MUNICIPALE D'OSNY**

**Madame LE MAIRE :** Monsieur DAOUST, on enchaîne cette fois-ci avec la mutualisation de la Police municipale d'Osny.

**Monsieur François DAOUST :** C'est une convention de mutualisation pour une période donnée sur un territoire donné, c'est-à-dire que la mosquée de Pontoise se délocalise sur le Palais international, rue de la Falaise à Osny, à leur demande, de façon à pouvoir accueillir, entre le 18 février et le 19 mars, les fidèles, notamment aux heures de rupture de jeûne et de prières collectives. La police municipale d'Osny, avec ses 4 théoriques, 3 réalisés, un ou deux présents, ne pourra pas faire face à l'afflux de fidèles pour aider à gérer la circulation et éviter des stationnements trop anarchiques qui viendraient tromboser à la fois Osny, et par contrecoup, Pontoise. Donc, il est demandé à ce conseil de valider cette convention.

**Madame LE MAIRE :** Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame CHAMBON.

**Madame Florence CHAMBON :** Merci, Madame la Maire. Oui, pas mal de questions. C'est une question qui est importante. La sécurité des événements est très importante. Mais on est quand même dans des temps un peu obscurs ... Alors attention, je ne fais aucunement des procès d'intention. Je vous

demande de clarifier certaines choses pour pouvoir voter en pleine connaissance des choses. On est quand même dans une drôle de période où l'ostracisme envers la communauté musulmane est quand même assez important. Attendez, attention, je ne fais aucun procès d'intention. Qu'on soit bien d'accord. Quand on dit qu'on va mettre 10 agents de police municipale en permanence sur un lieu de culte, parce que c'est Ramadan, pour assurer la sécurité, il y a certaines questions qui peuvent se poser. La première est déjà de savoir sur quelle base on a évalué les risques et les besoins. C'est aussi un souci d'utilisation des deniers communaux. Ce n'est pas rien. Vous aviez dit en commission, Monsieur DAOUST, 10 agents de police municipale qui seront mobilisés.

**Monsieur François DAOUST** : Ce sont 10 agents qui vont se relayer.

**Madame Florence CHAMBON** : Donc, ce n'est pas rien en termes de coût. C'est pour savoir si c'est une demande spécifique des organisateurs ou s'il y a eu une menace particulière qui a été identifiée. Est-ce qu'il y a eu des incidents les années précédentes, parce qu'il semble que les années précédentes, il y a surtout un service d'ordre assuré par des bénévoles de la communauté et des associations. Cela se passe plutôt bien. Enfin, moi, je ne suis pas dans les environs. Est-ce qu'il y a eu des incidents sur les années précédentes ? Est-ce qu'on a sollicité la police nationale aussi ? Est-ce qu'elle a été sollicitée pour partager l'investissement ? Quelle a été sa réponse ?

Même chose au niveau des organisateurs. Est-ce qu'ils ont un service d'ordre pour partager l'investissement ? Enfin, est-ce qu'il y aura un mot d'ordre de tolérance quand même sur les verbalisations ? Parce qu'on peut imaginer que s'il y a un tel afflux de véhicules qui arrivent... Alors, je vous avouerai que je ne connais pas bien le lieu. S'il y a un grand parking, on peut imaginer qu'il y aura des stationnements un peu particuliers. Mais voilà, est-ce qu'il y aura une tolérance s'il n'y a pas de danger, si le stationnement n'est pas dangereux et pas gênant.

**Madame LE MAIRE** : Madame CHAMBON, sans vouloir vous être désagréable, effectivement, à vos questions, on voit que vous ne connaissez pas le site, ni le lieu, ni les enjeux. Je veux d'abord vous rassurer, il n'y a pas de menace particulière. C'est précisément parce qu'on est dans un cadre totalement habituel et dans le cadre des relations que nous avons régulièrement, en termes de tranquillité et de sécurité publique, avec les responsables de la mosquée, que ceux-ci sont venus à nous. Je crois que c'était le 26 janvier ou quelque chose comme cela. Ils nous ont proposé une solution permettant de régler en partie les problèmes de stationnement dont l'existence réelle n'aura échappé à personne, pour ceux qui connaissent un peu le quartier. C'est pour cela que je dis qu'il n'y a pas de menace. Le sujet d'intervention et de sécurisation, ici, ce sont des sujets de stationnement, notamment sur la voie publique, les trottoirs, à côté de l'école, sur les bateaux des riverains, etc.

Moi, je tiens à saluer justement le sens des responsabilités de la mosquée qui a cherché une solution pour alléger la problématique. Cette solution, ils l'ont trouvée à travers le fameux Palais International, qui est vraiment collé à Marcouville. Je vous invite à aller voir. Vraiment, la limite communale passe là. Le Palais International est en réalité une très grande salle de réception qui peut accueillir jusqu'à 2 000 personnes assises. Là, dans le cadre d'un culte, cela peut même être plus. Mais ce sont les services de la préfecture qui l'évaluent, avec du stationnement adapté, précisément. C'est une vraie solution qui est apportée ici par la mosquée.

Je précise qu'on est dans le cadre d'une signature de contrat de droit privé, donc entre une mosquée et un établissement qui accueille du public. Sur l'organisation globale, ce sera la même que les autres années, à savoir que la mosquée met à disposition un service d'ordre. La police nationale sera également présente pour répondre à votre question.

La seule particularité de cette année, c'est effectivement le fait que le Palais International étant juste de l'autre côté de la limite communale, donc à Osny, cela pourrait être de l'autre côté. Ce serait l'inverse. Il a donc été convenu cette mutualisation temporaire pour renforcer les équipes, voire être présente, puisque la Police municipale d'Osny, à ma connaissance, compte 4 agents qui ne travaillent pas le soir. Or, là, d'après ce que j'en ai compris, ce sont essentiellement pour les prières du soir. Donc, la police municipale de Pontoise interviendra à ce titre-là avec les services de la police nationale. Tout cela a été validé et encouragé, même, je crois, par les services de la préfecture, qui ont procédé à une visite des locaux des communes, en présence des services de la ville de Pontoise, des services de la ville d'Osny, de la Police municipale de Pontoise, des représentants de la mosquée, évidemment, pour s'assurer que tout cela allait dans le bon sens et que cela préserverait au maximum la tranquillité. En tout cas, c'est une réponse opportune dans ce contexte. Voilà ce que je peux vous donner.

Il n'y a pas de menaces particulières. C'est une proposition de la mosquée, que je remercie et que je salue, pour tenter de limiter les difficultés de stationnement. Enfin, il nous semble logique, dès l'instant où c'est sur la commune d'Osny qui n'a pas les moyens d'assurer au quotidien, que la police municipale de Pontoise apporte son renfort. Voilà ce que je pourrais vous dire. Pas d'ostracisme, rien du tout. Si la Police municipale est là, c'est au contraire pour sécuriser les abords et s'assurer que la tranquillité soit assurée.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. C'est adopté.

Je précise, parce que comme tout est soumis à, peut-être, interprétation, cela se pratique très communément, y compris pour des événements religieux. Je préfère le dire. J'ai quelques exemples en tête. On a les cas des rallyes ou des trails qui traversent plusieurs territoires avec la mise en commun des polices municipales. On a eu l'événement récent du passage de la flamme olympique. De la même façon, nous avons procédé à des mutualisations.

Dans un registre religieux, pour dire qu'il n'y a ni favoritisme ni pas favoritisme, nous l'avons fait avec le PélévTT de la paroisse. Cela remonte à un petit peu lointain, mais nous avons également eu une mutualisation avec la Police municipale de Cergy, au moment de l'ordination d'un évêque qui se tenait aux Halles Saint-Martin, qui avaient accueilli énormément de monde. La Police municipale de Cergy était venue en appui des effectifs de la Police municipale de Pontoise. J'ai oublié de vous donner cet élément d'antériorité qui montre qu'il n'y a pas de sujet particulier. Cela se pratique dans l'intérêt, je le pense, de tous.

Je l'ai mise aux voix. Il y a deux abstentions.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2211-1, L. 2212-1 et suivants et R. 2212-11 à R. 2212-14 ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 512-6 et suivants,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L. 511-1 et suivants relatifs aux missions, recrutement et modalités d'exercice des agents de Police Municipale ; son article L. 511-5 relatif aux demandes de port d'armes ainsi qu'à l'acquisition et à la détention de celles-ci ; ses articles L512-1, L512-3, R512-1 et R512-3 relatif à la mise en commun des agents de police municipale ; L 512-4 relatif à la convention de coordination des interventions de police municipale et des forces de sécurité de l'Etat ;

VU la convention de coordination de la police municipale de PONTOISE et des forces de sécurité de l'Etat ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 30 janvier 2026,

VU la Convention de mutualisation entre la Police municipale de Pontoise et la Police municipale d'Osny, sécurisation aux abords du Palais International durant le Ramadan 2026 annexée

OUÏ l'exposé de Monsieur François DAOUST, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'organisation des prières du Ramadan 2026 par la Mosquée de PONTOISE, un espace événementiel (Palais International, situé au 2 rue de la Falaise — 95520 OSNY) sera loué pour accueillir les fidèles,

**CONSIDÉRANT** que cette période verra une augmentation significative de la fréquentation de prières collectives au Palais International avec des rassemblements en particulier en soirée autour des horaires de rupture du jeûne,

**CONSIDÉRANT** que pour garantir la sécurité publique, la tranquillité et le respect de l'ordre public autour de ce lieu durant la période du Ramadan, et en considération des effectifs disponibles, la Police Municipale de PONTOISE s'est proposée d'apporter un soutien opérationnel à la Police Municipale d'OSNY.

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Services à la population en date du 5 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** la mutualisation de la Police Municipale de Pontoise avec celle de la Commune d'Osny, selon les conditions décrites dans la convention jointe.

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention jointe de mise à disposition des agents de police municipale avec la Commune d'Osny et les avenants éventuels qui pourraient être rendus nécessaire dans le cadre de son exécution.

Votants	38	
Pour	36	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Annelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M.

		Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE
Abstention	2	Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

## 2.4 PROJET D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

**Madame LE MAIRE** : Je vous propose maintenant, si je ne me trompe pas, de passer à la note 2.4 avec Madame FROMENTEIL sur le projet d'établissement d'accueil du jeune enfant.

**Madame Anne FROMENTEIL** : Merci, Madame le Maire. Afin de se conformer à l'article du Code de la Santé publique, la ville renouvelle son projet d'établissement qui décrit l'organisation mise en place pour garantir un accueil de qualité. La ville de Pontoise souhaite actualiser ce projet d'établissement en y intégrant les évolutions réglementaires et, en particulier, la charte nationale du jeune enfant et les projets éducatifs qui en découlent. C'est une base de réflexion pour évoluer sur un socle commun à la cohésion des équipes et garant de l'application de ce projet. Ce document sera diffusé aux parents, aux partenaires (CAF, PMI), aux stagiaires ou apprentis, aux professionnels, bien évidemment, aux équipes. Voilà, Madame le Maire.

**Madame LE MAIRE** : Merci pour cette présentation synthétique. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Monsieur BOMMENEL.

**Monsieur Gérard BOMMENEL** : Merci, Madame le Maire. Tout d'abord, Madame FROMENTEIL, cette présentation est un peu courte. Même à la lecture de la convention, on a un peu du mal à comprendre ce qui a été modifié. Ce n'est pas obligatoirement très clair. Quelquefois, c'est dit : « à cause de tel point, tel point ». Mais ce n'est pas toujours vrai.

Le deuxième point, c'est : faire une belle charte, c'est bien, mais comment sera-t-elle appliquée, notamment avec les établissements privés, les micro-crèches ? Quels sont les moyens de contrôle qui seront mis en œuvre par la municipalité ? Je comprends bien que la CAF va contrôler, mais quels sont les moyens que vous mettez en œuvre ?

**Madame LE MAIRE** : Il y a une petite pichenette, quand même. On est d'accord qu'il y a bien un écrit là ?

**Monsieur Gérard BOMMENEL** : Oui, mais justement...

**Madame LE MAIRE** : Non, mais je pointe du doigt la contradiction de votre intervention précédente. Il y a un écrit, mais visiblement, ce n'est pas encore assez clair. Je vais laisser Anne répondre, parce que c'est finalement relativement simple.

**Monsieur Gérard BOMMENEL** : Ce sont les modifications.

**Madame LE MAIRE** : J'entends, mais...

*(Passage hors micro)*

**Madame Anne FROMENTEIL** : Franchement, la charte est déclinée. Elle est quand même suffisamment déclinée. Je vous ai lu certains passages la dernière fois. Je trouve que c'est même assez drôle, la façon dont s'est rédigé. On parle à la place de l'enfant. Je trouve que c'est bien. « *J'avance à*

*mon propre rythme. J'ai besoin des personnes qui prennent soin de moi.* » Tout cela est important. C'est important de penser à l'enfant avant de penser à l'adulte. Les adultes qui entourent les enfants sont forcément bienveillants. En fait, c'est un enfant qui parle aux adultes présents dans les crèches.

Cela vous fait sourire, mais j'ai du mal à comprendre à chaque fois vos questions, qui sont toujours les mêmes. Les contrôles sont faits de façon régulière, soit par nous, par les équipes qui sont en place — on fait des visites régulières —, soit par la caisse d'allocations familiales, ou la PMI qui fait aussi des visites régulières. Je veux dire, que ce soit les crèches municipales ou les micro-crèches privées, il y a des évaluations qui sont faites de façon régulière.

**Madame LE MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, je n'en vois pas.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté. Anne, tu as donc été très convaincante. C'est adopté à l'unanimité.

Merci pour ce vote à l'unanimité.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistantes maternelles et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

**VU** les articles R.2324-29, R.2324-30 et R.2324-46 et suivants du Code de la Santé Publique,

**OUI** l'exposé de Madame Anne FROMENTEIL, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** le renouvellement et l'actualisation du projet d'établissement,

**CONSIDÉRANT** le Projet d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant modifié et ci-annexé,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Services à la population en date du 5 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** le Projet d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant ci-annexé.

**ARTICLE 2 :** **DIT QUE** le Projet d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant entrera en vigueur à partir du 1er mars 2026.

Votants	38	
Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme

		Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL
--	--	---

## 2.5 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – VILLE DE PONTOISE - CAF

**Madame LE MAIRE :** Je propose d'enchaîner tout de suite, Anne, avec la note 2.5 sur le renouvellement de la Convention, cette fois territoriale globale avec la CAF.

**Madame Anne FROMENTEIL :** Là, cela va être un petit peu plus long. Vous allez peut-être être plus heureux. Il est proposé au conseil municipal de valider la démarche de renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) entre la ville de Pontoise et la caisse d'allocations familiales pour la période de 2027-2032, donc pour cinq ans, cette année.

La CTG constitue un cadre stratégique, partenarial, visant à développer une offre de services globale, innovante et de qualité à destination des familles. Elle couvre les principaux champs d'intervention partagés avec la caisse d'allocations familiales, dans le cadre de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation, de la vie sociale, de l'insertion et de l'accès aux droits, ainsi que du logement.

La CTG 2022-2026 a permis de partager un diagnostic territorial, d'identifier les besoins prioritaires, de bénéficier de l'accompagnement de la caisse d'allocations familiales et d'optimiser la mobilisation des financements, qui s'élevaient en 2024 à près de 2,9 millions d'euros pour l'action sociale. Dix projets structurants ont été déployés, notamment en faveur de l'accueil du jeune enfant, du soutien à la parentalité, de la jeunesse, du vivre-ensemble, de l'accès aux droits et de la lutte contre l'habitat indigne.

Le renouvellement de la CTG reposera sur trois documents : une convention-cadre, un diagnostic partagé et un nouveau plan d'action. Il s'articulera avec les autres démarches stratégiques de la ville : projet éducatif de territoire, cité éducative, schéma petite enfance, contrat de ville, analyse des besoins sociaux et contrat local de santé. La démarche intégrera une évaluation fondée, là aussi, sur trois axes : l'adaptation de l'offre aux besoins des familles, le renforcement du lien avec et entre les habitants et l'amélioration de la transversalité et de la coopération. Elle associera étroitement les partenaires et les habitants à travers des enquêtes, des groupes de travail et des instances de gouvernance, des comités techniques et de pilotage afin de coconstruire un plan d'action partagé.

Si vous voulez des précisions avant que vous ne posiez des questions, la CAF a validé la méthodologie et le calendrier de renouvellement de la CTG au mois de décembre. Le 21 janvier, nous avons présenté le bilan 2025 de nos deux fiches d'actions à la caisse d'allocations familiales, qui a été satisfaite du travail accompli par les services et les partenaires.

**Madame LE MAIRE :** Des questions ou des observations ? Madame CHAMBON ?

**Madame Florence CHAMBON** : C'était juste pour dire à Madame FROMENTEIL que c'était très bien. Elle a envie de renforcement positif. Quoiqu'un peu long, quand même, mais voilà.

**Madame Anne FROMENTEIL** : La prochaine fois.

**Madame LE MAIRE** : Merci pour elle, Madame CHAMBON. C'est un sujet évidemment très important. Je rappelle que la CAF est aujourd'hui notre premier financeur. Donc, cette note n'est pas neutre, n'est pas anodine.

Pas d'autres observations ? Madame NGUYEN DEROSIER.

**Madame Sandra NGUYEN DEROSIER** : Non, c'était juste pour savoir, par rapport aux questions évaluatives. Comment est-ce qu'on évalue l'augmentation du lien entre les habitants ? Je ne sais pas comment c'est formulé. C'était sur les trois questions évaluatives.

**Madame Anne FROMENTEIL** : C'est à partir des travaux qui ont été faits, des réunions qui ont été faites avec les habitants, que cette question est sortie. Ce sera travaillé avec eux, en leur présence, à nouveau.

**Madame Sandra NGUYEN DEROSIER** : D'accord. Donc, ils ont mis des critères, parce que si on met juste, je ne sais pas, le nombre de pique-niques ou de réunions, etc., ce n'est pas très développé comme critère.

**Madame Anne FROMENTEIL** : Pour l'instant, on ne sait pas encore, de façon précise, ce qui sera et comment ce sera évalué. Cela sera fait avec eux, au cas par cas, quand on organisera ces fameuses réunions.

**Madame Sandra NGUYEN DEROSIER** : D'accord. Et on pourra avoir une information sur ce sujet ?

**Madame Anne FROMENTEIL** : On vous fera parvenir les informations, bien évidemment.

**Madame Sandra NGUYEN DEROSIER** : C'est vraiment important, je trouve, de développer ce lien entre les habitants, pour le vivre ensemble. Merci.

**Madame LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a d'autres observations sur cette note ? Non, je n'en vois pas. Je la mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est une belle unanimité à nouveau. Bravo, Madame FROMENTEIL et les services.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la circulaire n°2020 - 01 du 16 janvier 2020 relative au Déploiement des Conventions territoriales globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (CEJ),

**VU** la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023 - 2027 signée entre l'Etat et la CNAF

**OUÏ** l'exposé de Madame Anne FROMENTEIL, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** la démarche stratégique partenariale de la CAF au service d'un projet de territoire, signée pour 5 ans, à l'échelle communale afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles

**CONSIDÉRANT** la démarche de renouvellement qui s'appuiera sur un référentiel de l'évaluation, l'implication des partenaires et des habitants à travers leur participation aux enquêtes et aux groupes de travail et la co-construction d'un plan d'action partagé

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Services à la population en date du 5 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** la démarche de renouvellement de la Convention Territoriale Globale qui sera menée par la Ville de Pontoise avec la CAF pour la période 2027 - 2031.

Votants	38	
Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PAQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

## **2.6 CAMPAGNE 2026 D'INCITATION D'AIDE AU RAVALEMENT**

**Madame LE MAIRE :** On enchaîne sur la note 2-6 : Monsieur DUPAQUIER, sur la campagne 2026 d'incitation d'aide au ravalement.

**Monsieur Robert DUPAQUIER :** Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, nous renouvelons un dispositif que nous avons déjà adopté l'année dernière concernant les places du Petit et du Grand-Martroy, qui consiste à favoriser les ravalements dans le centre-ville ancien. Tout ceci s'inscrit dans le cadre de l'opération Action Cœur de Ville, avec pour objectif, notamment, de constituer des vitrines et des exemples pour inciter les autres propriétaires à faire éventuellement de même sur les places du Petit et du Grand-Martroy. Il y a une bonne réponse des propriétaires, puisque quatre copropriétaires ont répondu présent. Nous devons choisir un autre secteur. Nous avons choisi la rue Pierre Butin, y

compris en raison d'indicateurs concernant la carence énergétique des bâtiments. De surcroît, la rue va, dans le même temps, être refaite. Tout ceci devrait favoriser encore des inscriptions. Les modalités sont quasiment les mêmes que pour les places des Petit et Grand-Martroy.

Il s'agit d'un concours jusqu'à 30 % du montant des travaux, avec un maximum de 20 000 euros dans une enveloppe budgétaire de 70 000 euros. Par rapport à la précédente opération, nous avons juste modifié le délai de dépôt des dossiers, parce qu'on s'est rendu compte que cela a été assez compliqué, notamment pour les copropriétaires des places des Petit et Grand-Martroy qui ont commencé à occuper leur réveillon du Nouvel An en finissant de déposer leurs dossiers. Donc, on allonge un petit peu le délai.

**Madame LE MAIRE :** Merci, Robert. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Madame CHAMBON.

**Madame Florence CHAMBON :** Oui, juste une précision dans la convention. Je n'avais pas compris, les CSI soumises à l'impôt, quel impôt ? Impôt sur le revenu ou impôt des sociétés ? C'était juste pour savoir. Puis, je ne comprends pas comment a été fait le choix des rues, la rue Pierre Butin. Troisième chose, c'est que cela fait aussi partie du périmètre Action Cœur de Ville. On pourrait imaginer qu'un propriétaire obtienne une aide pour le ravalement, mais qu'il ne s'inscrive pas dans la dynamique Action Cœur de Ville. Est-ce qu'il y a des recoupements qui vont être faits un peu ou pas ? C'est un peu dommage, je trouve.

**Monsieur Robert DUPAQUIER :** Concernant le choix du périmètre, il y a quelques rues qui sont identifiées dans Pontoise. Il y en a quatre ou cinq. Il y a la place Notre-Dame, la rue de Gisors. Il y a la rue Alexandre Prachay, mais qui n'a pas une grande surface. On a posé la question dans le cadre de la Commission ressources sur le choix éventuel de la place Notre-Dame, qui en a bien besoin. Néanmoins, l'opération, qui va y être menée, va être une opération de grande envergure, puisqu'il va falloir reconfigurer la place. Effectivement, ceci s'inscrira dans l'ORU, et plutôt à la fin de l'opération ORU, puisqu'il faudra y intégrer également le devenir du Parc-aux-Charrettes.

Le choix des rues, il y a beaucoup de copropriétés et de propriétés rue Pierre Butin. Donc, cela s'imposait. Maintenant, pourquoi commencer ces opérations alors que dans le cadre de l'ORU, il y aura, sans doute, des opérations de réhabilitation de l'habitat ? C'est incitatif, c'est ce que nous avons dit. D'ailleurs, le dispositif est limité, puisque vous avez lu la note, ce dont je ne doute pas. Cela ne concerne que les façades, ce qui veut dire que lorsqu'il y aura éventuellement une grosse opération de rénovation énergétique, cela pourra concerner tout le bâtiment. Sur les façades, il ne peut pas y avoir d'ITE dans la rue Pierre Butin, tout simplement parce que les façades sont en front de rue. Tant par la nature de la construction que par le fait qu'on ne peut pas empiéter sur la voie publique, on a ces sujets-là. On ne peut pas augmenter l'épaisseur des façades. Donc, la rénovation énergétique devra trouver une autre solution, soit une isolation par l'intérieur, en sachant qu'on accepte quelques ITE, y compris dans le centre véritablement ancien, dès lors que ce n'est pas visible de la voie publique et que c'est adapté au bâtiment. Qu'est-ce que vous m'avez posé encore comme question ?

**Madame Florence CHAMBON :** Dans la convention, par rapport à l'impôt, parce que...

**Monsieur Robert DUPAQUIER :** Pourquoi est-ce qu'on précise cela ? Vous le savez, nous menons également un partenariat avec la Fondation du patrimoine. Dans le cadre des aides de la Fondation du patrimoine, ils ont exclu les SCI soumises à l'impôt sur les sociétés. Alors, je ne comprends pas bien pourquoi. Toujours est-il qu'on ne voulait pas empêcher la mise en place du dispositif vis-à-vis de cette société. On y a mis une condition, c'est qu'il n'ait pas bénéficié d'aides publiques dans les trois années précédentes.

Il faut savoir que la soumission à l'impôt sur les sociétés, cela ne va pas caractériser une SCI spéculative. C'est un choix au niveau de l'impôt pour toutes les sociétés commerciales. Donc, je ne comprends pas cette exclusion. On voulait quand même que cela puisse être fait. Néanmoins, les SCI soumises à l'impôt sur les sociétés ne pourront pas bénéficier du concours de la Fondation du patrimoine. Voilà pourquoi nous avons apporté cette précision.

**Madame LE MAIRE** : Merci, Robert. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je mets donc la note aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Nous allons battre notre record d'unanimité ce soir. Je vous en remercie. J'ai Monsieur Laurent LAMBERT qui me dit qu'on aurait dû passer le budget ce soir.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville pour la commune de Pontoise Opération de revitalisation du territoire (ORT) signée le 28 décembre 2023 par l'ensemble des partenaires,

**VU** la délibération n°83/2023 du 5 octobre 2023 validant le périmètre du dispositif action cœur de ville et les fiches-actions,

**VU** le projet de règlement de la campagne d'aides au ravalement, annexé à la présente délibération,

**VU** le périmètre d'intervention annexé à la présente délibération ;

**OUI** l'exposé de Monsieur Robert DUPAQUIER, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** que la convention « Action Cœur de Ville » comporte une fiche-action dédiée à l'aide au ravalement des façades ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Pontoise attache une importance particulière à la qualité architecturale et à l'état des façades, afin d'améliorer l'image, l'attractivité et le cadre de vie, notamment dans le cœur de ville historique ;

**CONSIDÉRANT** que le périmètre d'intervention retenu, volontairement ciblé, permettra une action visible et structurante dans un secteur prioritaire et emblématique tant sur le plan patrimonial que commercial ;

**CONSIDÉRANT** l'état actuel de dégradation d'un nombre significatif de façades, incompatible avec les objectifs de requalification et de valorisation du cœur de ville ;

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Ressources en date du 4 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 : ÉMET** un avis favorable au lancement de la campagne incitative d'aides au ravalement dans le périmètre annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** l'attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de ravalement visibles depuis l'espace public, à hauteur de 30 % du montant total hors taxes des travaux, dans la limite de 20 000 € par projet et dans la limite de l'enveloppe financière dédiée à l'opération.

**ARTICLE 3 : APPROUVE** le règlement d'attribution des subventions annexé à la délibération.

**ARTICLE 4 : DIT** que les crédits afférents à l'aide au ravalement sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Votants	38	
Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

## 2.7 RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

**Madame LE MAIRE** : Nous avons maintenant Madame MOAL pour le rapport développement durable 2025.

**Madame Léna MOAL** : Merci, Madame le Maire. Le Rapport développement durable 2025, c'est le deuxième exemplaire. J'aimerais que ce soir, vous reteniez quatre expressions : « exemplarité communale choisie », « action transversale », « trajectoire outillée », et surtout aussi « merci ».

Le contexte, c'est le deuxième rapport développement durable. C'est un choix assumé de transparence qui est fait par la ville. On n'est pas contraints, comme le disait tout à l'heure mon collègue, de faire un rapport sur la sécurité. On n'est pas non plus contraints, vu la taille de notre ville, de faire un rapport développement durable, mais cela permet quand même de faire preuve de transparence et de montrer qu'on a un vrai pilotage de notre action publique dans ces thématiques-là.

Évidemment, vous l'avez lu, mais sachez que ce rapport, qui est très dense je ne vais en sortir que les points saillants, s'appuie sur les objectifs de développement durable, les ODD, qui est un référentiel international. Cela permet donc de structurer notre action, de démontrer que c'est cohérent, puis de

rendre lisibles les résultats, que ce soit au niveau du climat, de la biodiversité, de la santé, de la cohésion, de la sobriété et de l'économie de proximité.

Comme vous l'avez certainement découvert, peut-être l'année dernière, le développement durable ne se repose pas que sur les pâquerettes, les boucs odorants du jardin de la ville et autres actions plus biologiques, parce que c'est plus facile de considérer cela. Cela touche à beaucoup de thématiques très différentes. Ce n'est pas juste un service de développement durable. C'est vraiment une organisation avec des actions transversales. C'est pour cela que je vous ai demandé de retenir le mot « merci », parce que cette année, ce rapport développement durable a vraiment été étoffé par les remontées de tous les services, de toutes les délégations et de tous les agents. Chacun a pris conscience de toutes les actions qu'ils menaient dans le silo de ses missions. C'est pour cela que ce rapport développement durable est étoffé et très varié. Encore merci à chacun d'entre vous, et aux services très particulièrement. Je remercie spécifiquement Ophélie qui a effectué un travail de collecte et de rédaction exceptionnel.

Tout d'abord, en termes de thématiques, il y a la lutte contre le changement climatique, c'est-à-dire comment est-ce qu'on l'atténue ? Comment on s'y adapte ? Comment on fait preuve de résilience ? On va parler un petit peu de mobilités durables et de mobilités partagées et décarbonées. Je dirais qu'on a continué notre action en faveur de l'usage des autres moyens de transport qui sont moins polluants que ne peut l'être la voiture.

Le rapport développement durable 2025 porte sur les actions 2025. Je ne peux pas aller chercher ce qu'on a fait il y a cinq ans, parce que ce n'est pas en 2025. Je remercie ma collègue Céline par rapport à l'agglomération de Cergy Pontoise. On a fait évoluer l'offre « Vélo2 », qui nous permet maintenant, et notamment à Pontoise on y était très favorables et on l'a obtenue de mettre à disposition des vélos à assistance électrique. Cela change la vie, les mollets, mais aussi l'état de votre chemise quand vous venez en réunion. Non seulement, on est passés aux vélos électriques, mais on a aussi étendu le réseau, c'est-à-dire qu'on a de nouvelles stations à Pontoise.

J'ai dit en commission qu'on avait fait un hold-up sur le nombre de nouvelles stations. C'est un peu vrai, et on peut s'en féliciter, parce qu'on a des stations nouvelles, notamment au Tribunal, au niveau du quartier des Louvrais, à côté du skatepark ou au niveau de l'hôpital. Ces stations de vélos électriques sont extrêmement utilisées par les populations. Toutes les générations se retrouvent sur ces vélos, et je suis vraiment ravie de le constater, comme vous, j'imagine. Il y a des seniors, des étudiants, des livreurs et même des ados. C'est vraiment une réussite. Je ne vais pas m'étaler davantage sur le vélo, parce que je pourrais parler des heures.

Je remercie aussi les associations de vélos qu'on a rencontrées vendredi dernier. On a travaillé sur une vraie collaboration avec eux, relative au partage de la voirie. J'insiste là-dessus, parce qu'on a vraiment travaillé à Pontoise sur la non-opposition des modes de déplacement et les reports modaux entre les différents modes de transport. C'est vraiment important que ce soit un partage de voirie. On est un jour cycliste, un jour automobiliste, un jour piéton, et c'est vers cela qu'il faut tendre, je crois.

Au niveau de la gare de Pontoise, on a doublé la consigne vélo avec des places fermées, donc sécurisées. On a mis en place une station de gonflage. On a ajouté des arceaux. On a vraiment une montée en puissance qui s'est faite aussi grâce à l'action de la SNCF. Mais on doit quand même remarquer que les arceaux vélos sont toujours utilisés. On se demande où étaient tous ces cyclistes.

Une petite remarque au niveau du PRE aussi c'est pour un dispositif éducatif il y a des déplacements qui ont été encouragés par les transports en commun pour essayer de montrer aux enfants qu'on peut se déplacer même si on n'a pas de voiture, même si on n'a pas l'âge de posséder une voiture. Il y a

d'autres façons de se déplacer et d'aller chercher un stage. Ils sont encore un peu jeunes, mais on peut se déplacer autrement.

Puis, je vous ai aussi dit qu'il fallait penser à l'exemplarité communale choisie. On pourra remarquer que le service Hygiène et Sécurité a utilisé les vélos électriques, notamment le vélo cargo, cette année. Merci, Marie-Claude. Toujours dans cette thématique de lutte contre le changement climatique, il y a Challenge 2026. Si tu veux, je pédale, tu vas dans le truc devant.

Au niveau des aménagements urbains, vous avez constaté que cela fait des années qu'on travaille sur la limitation des îlots de chaleur en essayant d'appliquer des principes de rafraîchissement. Cette année, nous avons réaménagé l'avenue Île-de-France, toujours avec des revêtements plus clairs pour limiter l'absorption par les revêtements trop sombres. C'est le phénomène de l'albédo. J'en parle assez régulièrement. Il y a deux jours, on a aussi fini de planter l'avenue Île-de-France. Pour une entrée de ville, je pense que c'est assez emblématique que ce soit avec des stations véLO2, des arbres et des trottoirs plus clairs. Je pense que c'est une action qui est extrêmement remarquable.

J'allais vous parler de la place de la piscine, que tout le monde appelle maintenant la place du Pédiluve. Malheureusement, il y avait des réseaux en dessous, donc on ne peut pas planter un magnifique séquoia. On a fait au mieux. Cela permet quand même de désimperméabiliser un petit peu cette zone. L'objectif des « 1 000 arbres », je ne sais pas si vous vous souvenez, on s'était dit qu'on allait planter 1 000 arbres au début du mandat. Sachez qu'il y en a 1 048 qui ont été plantés.

On a travaillé sur des essences adaptées aux conditions climatiques changeantes, ainsi qu'au stress hydrique qui est de plus en plus fréquent. On essaie de mettre des essences qui sont... : pas de baliveaux, pas d'arbres adolescents, parce qu'ils ressemblent plus à des arbustes. On essaie vraiment de mettre des arbres qui ont un diamètre de 14-16, soit quelque chose qui ressemble à un arbre, même si c'est un peu jeune, et qui résiste surtout à un minimum d'arrosage. En effet, si on plante un arbre pour faire un geste en faveur de l'écologie, et qu'on dépense des tonnes d'eau pour qu'il survive, ce n'est pas très malin.

Une petite remarque aussi pour ma collègue des seniors. On a un projet intergénérationnel qui a vu le jour avec le Conseil des Sages et le collège Chabanne, qui consiste en l'aménagement d'un site végétalisé qui est utile, et qui sera planté et entretenu par différentes générations. Bien sûr, on a continué l'aménagement des cours d'école, avec notamment le groupe Ducher, qui accueille à peu près 350 élèves, avec un magnifique jeu en bois sur sol en mulch perméable et rafraîchissant. Je vous encourage. On a eu l'occasion de rencontrer les élèves. C'est vrai que cela a vraiment changé la physionomie de l'école.

Ensuite, pour faire écho à ce qu'on disait sur ACV, l'urbanisme éphémère, qui a réduit un petit peu la place de la voiture sur la place du Grand Martroy et qui a permis aux habitants de reprendre un peu possession de façon piétonne cette place, avec, certes, de la végétalisation artificielle parce que ce n'était pas planté dans le sol étant donné que ce n'est pas tout à fait possible au Grand Martroy, mais on a quand même mis un petit coup de vert sur le Grand Martroy.

Enfin, par rapport aux actions du budget citoyen, donc ma collègue Laetitia, on a un potager pédagogique qui est aussi mis en place du côté du chemin de la pelouse. Je ne vais pas m'étaler sur la résilience climatique et la gestion des risques, parce que ce serait trop dense, même si c'est passionnant. Je parlerais plutôt de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources, en disant que nous avons obtenu pour la deuxième année le label 2 Abeilles APIcité, parce que notre démarche en faveur des pollinisateurs est maintenue. Donc, on a ce label jusqu'en 2029. On peut s'en

féliciter. C'est notamment grâce aux abeilles municipales, avec leur petit dossard Ville de Pontoise. Je ne sais pas si vous les avez croisées. Mais elles travaillent très bien.

On a aussi une vraie collaboration avec les apiculteurs du site. Je remercie Cyril LAVENU, je ne sais pas s'il est encore dans la salle, pour son dévouement auprès de nos petites abeilles pontoisiennes et municipales. Après, bien évidemment, nous continuons la lutte contre le frelon asiatique. Justement, par rapport à cette collaboration avec les apiculteurs de Pontoise, sachez que nous participons à l'achat de harpes électriques. C'est-à-dire qu'on vient les aider, même si ce sont des ruches qui ne sont pas municipales, dans leur lutte contre les frelons asiatiques.

Nous avons aussi installé des nichoirs à mésanges pour lutter contre les chenilles processionnaires. Le parc des Larris va être, dans ce cadre-là, labellisé LPO. Donc, c'est un label qu'on vient ajouter à ceux de Pontoise. Puis, je parlais des boucs odorants non castrés au jardin de la ville. Sachez que cet éco pâturage a été extrêmement efficace. Au-delà de faire de l'éco pâturage qui est assez classique, on avait, en plus, un vrai sujet de lutte contre la renouée du Japon, qui est une espèce invasive qu'il ne faut surtout pas faucher, ni couper, ni jeter à la déchetterie avec les sacs de déchets verts.

Cette renouée du Japon a la particularité de se multiplier de façon végétative. Si vous déposez une petite cellule, vous aurez une renouée magnifique qui pousse en très peu de temps. Nos boucs téméraires, qui grimpent partout et qui ne lâchent rien, ont réussi à venir à bout de notre renouée du jardin de la ville. C'est un mode de lutte qui va certainement être déployé, notamment au bord des berges de l'Oise ou de la Viosne, parce que c'est moins coûteux et plus utile. Et si des boucs reviennent à Pontoise un jour, nous prendrons des sujets castrés qui sont plus discrets.

Je continue. Je voulais aussi dire que nous avons mutualisé, par rapport à la préservation des milieux naturels, l'achat des végétaux avec la CACP. Leur centre est certifié Plante Bleue de niveau 2, c'est-à-dire qu'on a vraiment une démarche écologique au niveau de la CACP. En y adhérant, on participe aussi à cela. Je ne vais pas reparler des serres qui sont devenus froids, puisque c'était l'année dernière. Au niveau de l'éclairage public, vous avez maintenant 16 rues et sols qui bénéficient du dispositif du SDAL (Schéma directeur d'agglomération lumineux), avec le dispositif « J'allume la rue » qui permet d'allumer les rues au fur et à mesure de sa déambulation et de préserver les trames noires qui sont extrêmement importantes.

Je pense qu'on doit davantage communiquer sur ce dispositif parce que, quand on rencontre des Pontoisiens, parfois, ils ne savent pas pourquoi ils pensent à l'économie. C'est vrai qu'on fait des économies d'énergie en éteignant, mais pas seulement. C'est le département qui avait commencé à lancer des actions sur la trame noire. Il y a vraiment un travail à faire sur les corridors naturels des animaux, les migrations, etc. Allez-vous promener un petit peu en région. Vous verrez que c'est agréable la nuit, quand elle est noire. Si on pouvait avoir cela à Pontoise, ce serait formidable.

Je ne parlerai pas de la sensibilisation environnementale parce que sinon, je vais tous vous perdre. Je dirais qu'en termes de points saillants et transversaux parce qu'il y en a eu beaucoup, le développement durable vient aussi toucher tout ce qui est qualité de vie, cohésion, économie, urbanisme et évidemment, exemplarité interne. Avec ma collègue Anne, nous avons mis en place les espaces sans tabac aux abords des écoles avant que ce ne soit obligatoire. Le lancement du contrat local de santé avec Schahrazade DELAMARE : c'est pareil, cela fait partie du développement durable.

Le poste de coordinateur de santé, la ville ambassadrice du don d'organes, le projet de pôle médical aux Halles Saint-Martin : tout cela regroupe et participe aussi au rapport du développement durable. Nous avons également les actions assez remarquables de Team Go Girl, qui vient favoriser le sport

pour les jeunes filles rencontrant parfois des difficultés d'accès aux activités extrascolaires et sportives.

Nous avons aussi le label « Ville active et sportive » avec quatre lauriers. Ce n'était pas le développement durable, mais cela y allait quand même un peu. Donc, on peut en parler. Puis, nous avons aussi mis en place des aires de fitness PMR. Nous n'en avons pas à Pontoise. Nous l'avons fait en 2025. Nous pouvons nous en réjouir. Sachez qu'en juin 2026, normalement, nous devrions avoir une nouvelle aire de fitness chemin de la Pelouse.

Nous avons fini de perméabiliser le cimetière. C'est maintenant un cimetière vivant, puisque nous avons des corridors de pollinisateurs. L'expression est toujours assez savoureuse. En termes d'exemplarité, l'administration a vraiment fait beaucoup d'efforts sur la dématérialisation des signatures, du nettoyage des boîtes *courriel*. C'est une pollution numérique qui est non négligeable. On n'y est peut-être pas assez sensibilisés, mais videz votre corbeille dans vos ordinateurs.

Enfin, et je finirai par-là, nous avons obtenu un coaching écologique de l'ADEME de façon gracieuse. On en a parlé au printemps dernier. Sachez que nous sommes la seule ville du Val-d'Oise à avoir obtenu ce coaching de l'ADEME, et ce gratuitement. Cela nous permet non seulement d'avoir des actions mises en place, mais aussi et surtout d'avoir une trajectoire qui est outillée et quantifiée, de pouvoir faire des choix budgétaires cohérents et de faire un cadrage des investissements par rapport aux vulnérabilités de notre territoire, pour que chaque denier public investi le soit avec pertinence de par la spécificité du territoire, mais aussi par rapport à la projection à court, moyen et long terme des bénéfices en termes d'écologie et de mieux vivre à Pontoise.

Je pourrais juste finir en disant que c'est tellement remarquable d'avoir obtenu cela, et je remercie encore Ophélie pour son travail, et Emmanuelle MOLINA, derrière. Nous accompagnons actuellement la CACP, qui aimerait bien avoir le même coaching, mais maintenant, c'est payant. Encore merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce dense rapport développement durable. Je suis à vos questions.

**Madame LE MAIRE :** Merci, Léna, pour cette présentation qui est importante, parce qu'elle témoigne d'une méthode, et puis surtout, sur ces sujets qui sont tu l'as dit à plusieurs reprises, des sujets très transverses qui permettent de bien mettre en avant à la fois les passerelles et le travail d'équipe qui a été fait sous ton égide. Dans l'ordre, qui voulait prendre la parole ? Là, maintenant, vous avez le droit de lever la main. Sandra ?

**Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER :** Tout d'abord, merci pour tout ce travail, qui est un travail quotidien et dans tous les domaines. Cela permet vraiment de voir et de prendre conscience qu'il y a eu énormément d'actions en lien aussi avec l'agglomération. Il y a quelque chose de très coordonné et cela fonctionne en matière de développement durable.

Des questions de compréhension sur les cités éducatives. Cela m'a fait vraiment très plaisir de voir qu'elles sont indiquées comme concernant les enfants et jeunes de 0 à 25 ans, alors que lors de l'avant-dernier conseil, il m'avait été précisé que c'était uniquement le primaire et le collège. Est-ce qu'il y a des modifications ? Ou est-ce que ce sont certaines actions uniquement qui concernent les 0 à 25 ans ? Je n'ai pas bien compris.

Sur les chenilles processionnaires, c'est tout de même un vrai problème, et c'est vraiment extrêmement dangereux pour certaines personnes, notamment les personnes qui sont allergiques. Je voulais savoir si les nids à mésange fonctionnaient vraiment. Est-ce que nous avons vu un impact vraiment très concret

sur cette problématique-là ? L'idée, j'ai vu, c'était de mettre des niches à mésange. Est-ce que cela fonctionne vraiment ? Ou alors, est-ce que nous associons cela avec d'autres techniques ?

Puis, juste sur les aires de fitness PMR : excellente chose, très bonne initiative. À quand des aires PMR pour enfants comme les aires de fitness ? Merci beaucoup.

**Mme Léna MOAL :** Merci, je laisserai ma collègue répondre sur la cité éducative. Pour les chenilles processionnaires, nous allons faire un sondage auprès des mésanges, mais pour l'instant, nous n'avons pas les indicateurs mésanges. En revanche, nous les encourageons à s'installer à côté d'eux parce qu'elles les mangent, elles les aiment bien. Nous ne faisons pas qu'encourager les mésanges parce que ce n'est pas suffisant. Nous avons des sacs avec des appâts biologiques positionnés sur les arbres. Parfois, le souci, c'est qu'il faut que nous le sachions le plus tôt possible pour pouvoir disposer des appâts. C'est quelque chose qui se développe énormément.

Le problème que nous avons aussi, c'est que quand c'est chez les particuliers et qu'ils ne traitent pas en temps et en heure, cela se développe et c'est vraiment un gros sujet. Nous faisons des campagnes, ma collègue Marie-Claude, comme les espaces verts voient : je relaie, et nous écrivons les courriers, nous signons les courriers. Cela étant, nous pouvons plus ou moins sanctionner, mais c'est un peu difficile, c'est vrai.

Les aires de jeu, il y en a maintenant des PMR. Le bateau est PMR, et sachez que nous sommes vraiment axés PMR pour toutes les nouvelles aires de jeu ou les jeux, parce que nos jeux sont vieillissants. Nous sommes en train de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement aires de jeu et quand nous devons changer un jeu, nous intégrons évidemment le PMR. Je ne vous cache pas que c'est assez compliqué, parce que ne serait-ce qu'au niveau du sol, trouver un sol qui soit praticable en fauteuil, mais qui ne soit pas trop dégradable, pas toxique, parce que les enfants, gratouillent parfois le sol souple ou le mangent. Donc il faut que nous trouvions un peu le compromis, mais nous sommes vraiment en train de faire des choix sur des jeux PMR, parce que cela manque. Nous avons une stagiaire qui a fait un bon travail en regardant à quelle distance on a une carte, un mapping chaque enfant peut se trouver plus ou moins près d'une aire de jeu, et notamment d'une aire de jeu avec un accès PMR. Nous avons une stagiaire qui a fait une petite alternance, qui a fait un super travail là-dessus, et c'est vraiment très utile pour réorienter nos choix.

**Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER :** Le côté PMR, ce n'est pas que l'accès PMR. C'est bien le jeu inclusif, exactement. Merci, Madame la Maire.

**Mme Léna MOAL :** Au niveau de la hauteur aussi, nous sommes d'accord.

**Madame LE MAIRE :** Questions ou remarques ? Monsieur BOMMENEL ? Tu voulais répondre sur la cité éducative, Schahrazade ?

**Mme Schahrazade DELAMARE :** Merci. Concernant la Cité éducative, elle est prévue pour les 0-25 ans sur les premières actions qu'on a présentées pour 2025-2026. Comme la troïka était composée des principaux de collèges et des directeurs d'écoles, peu d'actions ont été proposées au-delà des 16 ans.

Nous y travaillons avec les associations pour faire le lien et la transversalité avec le développement durable, notamment avec des actions de chantier éducatif, avec les actions sur les maisons de quartier dans nos quartiers politiques de la ville.

**Madame LE MAIRE :** Monsieur BOMMENEL.

**M. Gérard BOMMENEL :** Merci, Madame la Maire. Pour commencer sur du positif, Madame MOAL, je vous donne quitus, quand même, de tous les efforts que vous avez faits pour les développements cyclables, même si, malgré tout, il faut noter que la ville de Pontoise est quand même toujours classée comme peu favorable au développement cycliste, mais il faut dire que cela partait de loin et vous avez quand même changé l'aspect de la ville. Le deuxième point, vous avez dit que ce rapport a été étoffé, et je dis bravo à l'ensemble des services de la ville qui ont travaillé sur ce rapport pour l'étoffer. Néanmoins, j'ai quand même un peu l'impression que dans leur volonté de faire un rapport le plus volumineux possible, ils sont un peu allés trop loin et que, quelquefois, cela s'apparente à du greenwashing.

Je vais vous citer quelques cas qui, pour moi, ont peu de mal à rentrer quand même dans le développement durable. Le premier point, c'est la réhabilitation du site désaffecté du hall Saint-Martin. Le hall Saint-Martin est quand même un établissement que la ville aurait pu utiliser à bon escient pour un équipement médical, sportif, culturel ou associatif. Au contraire, nous le faisons démolir. Là-dessus, un promoteur immobilier reconstruit un immeuble qui va abriter, soit un foyer et un mini-centre médical pour des médecins qui seront plutôt de secteur 2. Quand je vois cela, je comprends pourquoi vous n'aimez pas trop la notion de bilan carbone, parce que si nous faisons un bilan carbone de l'opération, je me demande si nous pourrions conserver ce point-là dans le développement durable.

Le deuxième point que j'ai du mal à classer « développement durable », c'est la campagne de mécénat pour la restauration de la cathédrale Saint-Maclou. Je sais bien que la cathédrale est durable. Cela fait longtemps qu'elle est là et nous espérons tous qu'elle le restera. Néanmoins, cette campagne de mécénat est une campagne qui a pour principal donateur et un des premiers donateurs une filiale du BTP Vinci, dont l'activité est difficilement classable en tant que développement durable.

Un autre point, c'est identifier les besoins pour une mobilité durable et accessible. Quand nous lisons cela, nous nous disons pourquoi pas ? Néanmoins, quand nous regardons ce qu'il y a derrière en 2025, il y a une petite escapade avec des personnes à mobilité réduite pour définir ces besoins de mobilité, je suis quand même un peu obligé de rappeler que les membres extérieurs donc les habitants de Pontoise de la commission d'accessibilité qui n'est réunie que quelques rares fois au cours de chaque mandat, demandent depuis le 18 décembre 2008, exemple à l'appui très précis des efforts conséquents de mise aux normes des espaces publics, pour lesquels on avance quand même très lentement.

Enfin, vous mettez en avant le renouvellement du magazine municipal. Pour moi, il est quand même un peu difficile de prouver que ce magazine papier, qui participe quand même à la promotion des initiatives de la majorité, soit développement durable, alors que beaucoup de collectivités territoriales, qui ont un intérêt dans la transition écologique, ont transformé leur magazine papier en magazine électronique, en mettant en avant le coût carbone élevé de la production et distribution de ce magazine.

Enfin, vous mettez en avant le programme de plantation des arbres. Vous dites qu'il y avait 1 048 arbres qui ont été plantés. Ma question, c'est : est-ce que vous avez aussi compté les arbres qui ont été arrachés ? Parce que, notamment, vous parliez de l'Île-de-France, tous les cerisiers ont été arrachés avant que nous ne replantions des arbres. Je comprends bien que la municipalité n'a pas d'obligation de produire ce rapport, mais quand même, si elle le fait, je pense qu'il faudrait revoir un peu sa méthode de production et la sélection des points que vous y mettez.

**Mme Léna MOAL :** Merci, Monsieur BOMMENEL. Je ne suis pas très greenwashing. Je n'aime pas cela, je déteste. Je trouve cela, éthiquement, très problématique. Être de mauvaise foi me pose un problème, surtout sur un sujet comme celui-là, qui me tient à cœur. Le hall Saint-Martin va devenir un pôle de santé, et puis, je pense que nous allons trouver de l'amiante. D'un point de vue écologique, je

pense que c'est peut-être mieux de ne pas laisser nos sols se polluer allègrement. Je pense que cela va être une friche qui est polluante, visuellement, socialement, parce que ce n'est pas exploité et cela ne rend pas des personnels de santé accessibles à tout ce quartier bossu qui en a besoin, et tout ce plateau et Marcouville, évidemment, parce que c'est accessible à pied.

Le bilan carbone, je pense que c'est une très belle mode parce que quand je vois que nous sommes en train de parler de bilan carbone et que cela sert d'excuse pour remplacer des diesels qui ont un bilan carbone complètement amorti pour remplacer cela par des véhicules électriques ou sous couvert du bilan carbone, de dire : « Je n'achète pas de voiture, j'achète une trottinette électrique », alors que le bilan carbone d'une trottinette électrique est absolument désastreux et qu'avant, ces gens-là étaient des piétons. Avant de faire un bilan carbone et je pense que nous pouvons en faire un, il y a tellement de choses à faire avant que de se congratuler d'avoir fait un bilan carbone. Je préfère être dans l'action que dans le satisfecit théorique de calcul.

La cathédrale, évidemment, elle est durable et ce serait bien qu'elle le reste. Nous pouvons nous féliciter qu'au moins, le donateur ne dépense pas tout son argent pour construire des choses qui polluent et qu'au moins, il entretient le patrimoine de façon durable. Je pense que la cathédrale va pouvoir bénéficier peut-être de travaux qui vont permettre de faire moins de pertes énergétiques aussi. Cela étant, cela fait partie du giron du développement durable que de prendre en compte aussi le patrimoine, j'allais dire, existant et architectural. Le développement durable, c'est aussi le patrimoine durable, ce n'est pas du greenwashing.

Pour la mobilité réduite : dès que nous faisons une voirie, nous rendons les passages piétons accessibles. Les commissions d'accessibilité sont rares, mais le moins que nous puissions dire, c'est que ce serait bien d'y aller. Au moins, nous, on y va, et nous essayons de faire des choses en faveur des gens qui ont des soucis d'accessibilité. Mon collègue Sébastien GUERY pourra en témoigner, mais nous essayons vraiment au maximum, et dès que c'est possible, de rendre accessible. Qu'est-ce que je pouvais vous dire ? La mise aux normes est faite au fur et à mesure des travaux de voirie.

1 048 arbres, évidemment, il y en a qui sont arrachés. Le bilan plus-moins, nous sommes à 1 000, c'est certain. Parce que les cerisiers, quand nous les arrachons, c'est que soit ils sont malades il y a des peupliers qui sont, par exemple, en fin de vie, qui vont être abattus, soit ils ont été plantés dans des conditions inadaptées pour cette essence d'arbres, ou alors parce qu'ils vont finir par déglinguer tous les réseaux. C'était le cas en Île-de-France.

Nous parlons d'accessibilité, mais que des racines empêchent de pratiquer un trottoir sans se casser la figure, surtout quand on a un problème de visibilité ou on a un fauteuil roulant... La quadrature du cercle, nous essayons de la résoudre, mais c'est un peu compliqué. Le bilan est vraiment de 1 000 arbres sur Pontoise, entre ceux qui sont arrachés, ceux qui ne sont pas entretenus et qui sont tombés, où nous replantons énormément, et là où il n'y avait pas d'arbres du tout avant.

Qu'est-ce que vous m'avez dit d'autre ? Le Pontoisien qui n'est pas dématérialisé. La pollution électronique, j'en ai parlé tout à l'heure, elle est énorme. Je crois qu'il faut lire plus de 50 livres par an pour que l'impact carbone soit positif entre lire sur une liseuse et acheter un livre papier. Il y a encore des fausses bonnes idées entre le papier et l'électronique. Puis je pense que, pour tous nos seniors, la fracture numérique est réelle. Nous sommes en train de dire qu'il faut réduire l'impact des écrans sur les jeunes et les seniors qui ont une vraie fracture numérique.

Je suis ravie que le Pontoisien soit en papier parce que nous le voyons vraiment lu n'importe où et même quand il n'y a pas de réseau et vive les endroits où il n'y a pas de réseau parce que nous pouvons lire notre Pontoise Mag sans réseau. Je crois que j'ai répondu à tout.

**Madame LE MAIRE :** Merci beaucoup, Léna. Monsieur BOMMENEL.

Je sais bien que c'est le dernier conseil municipal de ce mandat, je rappelle que c'est moi qui donne la parole. Le bon ordre de la police de la séance. Monsieur BOMMENEL, vous avez la parole.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Quand même, il n'est pas nécessaire d'acheter une liseuse pour lire un magazine municipal qui est distribué de manière électronique. Je ne pense pas que la CACP ait distribué des liseuses. Un téléphone portable suffit et tout le monde a un téléphone.

**Madame LE MAIRE :** Monsieur BOMMENEL, avec tout le respect que je vous dois, je pense que vous retardez, puisque précisément toutes les collectivités locales que vous citez sont revenues au papier. Je ne peux pas vous faire d'autres réponses. Oui, Madame CHAMBON.

**Madame Florence CHAMBON :** Je crois que le débat n'est pas tant le fait que nous ayons un magazine papier. Il a été un petit peu détourné. Le débat est de dire en quoi le renouvellement d'un magazine papier fait partie d'un développement durable. La vraie question, c'est cela. Nous préparons les conseils municipaux ensemble, la question, c'est de se dire : mais en quoi la rénovation de la cathédrale, le renouvellement du magazine papier, et un certain nombre d'actions comme cela figurent dans un rapport de développement durable ? Il y a des choses, bien sûr la politique vélo, etc., après, je suis un peu étonnée aussi que nous parlions de mode en parlant de bilan carbone.

Je ne trouve pas cela très responsable parce que nous sommes quand même dans une urgence climatique. Nous pouvons dire qu'il y a des gens qui roulent comme cela ou comme cela... OK, il y a des gens qui ne font pas bien, mais le bilan carbone, c'est quand même un excellent critère d'aide à la décision dans un contexte d'urgence climatique. Nous ne pouvons pas dire que c'est une mode. Bien sûr, se dire que nous allons faire un bilan carbone de tout, peut-être pas, mais un bilan carbone de certains projets, oui. C'est plutôt pas mal sur l'aide à la décision quand nous devons faire des choix.

Au niveau des arbres arrachés : pour essayer de rouler sur l'avenue de l'Île-de-France, c'est un peu compliqué avec les racines d'arbres. Ce que nous voulions dire, c'est que planter 1 000 arbres, c'est bien, tant qu'on n'en arrache pas trop. La question n'est pas de dire que vous avez arraché trop d'arbres, il faut quand même déduire. Parce que le but de planter 1 000 arbres, c'est de gagner des puits de carbone, de gagner en respirabilité. Cela peut figurer dans un rapport de développement durable quand le solde est positif. Il l'est, je n'ai pas de doute là-dessus, mais c'était l'intérêt de la question.

Juste, je me permets, je suis plus dure que Monsieur BOMMENEL sur tout ce qui est mobilité douce. Il y a eu des efforts de fait, mais les pictogrammes disparaissent petit à petit, les double-sens cyclables aussi, et nous sommes toujours sur un partage de la route qui est extrêmement compliqué à Pontoise, qui est toujours sur le tout voiture. Je suis un peu plus dure, même si je reconnais que vraiment, il y a eu des choses de faites et que nous partons de loin. Attention à maintenir l'effort, puisque nous ne sommes quand même pas très bons sur les villes cyclables.

**Madame LE MAIRE :** Comme vous le savez, je raisonne et je fonctionne en termes de dynamique. Je pense que la dynamique a été enclenchée et je pense que nous pouvons tous être d'accord pour dire qu'il faut qu'elle se poursuive, voire qu'elle se renforce, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que sur le bilan carbone, il ne faut pas non plus détourner les propos de Madame MOAL, c'est que le bilan carbone n'est pas l'alpha et l'oméga. C'est un outil et seulement un outil qui ne doit pas, à lui seul, aboutir à des conclusions qui seraient inverses de ce pour quoi il est fait. Je pense que l'exemple donné par Léna est le bon, qui est de dire que, parfois, le tout électrique, en réalité, vous avez un bilan carbone qui est épouvantable et qui est très mauvais. C'est contre cela qu'il faut se prémunir.

Cela étant, ce n'est pas un mauvais outil en soi, mais s'abriter derrière pour résumer une action est, je pense, limitatif et limité. Je pense que c'est ce que voulait dire Lena. Gérard SEIMBILLE voulait dire un mot également sur le sujet.

**M. Gérard SEIMBILLE :** Je ne voulais pas prendre la parole. Je suis un peu malade, mais j'ai entendu des choses qui m'ont un peu énervé. C'est-à-dire que quand nous n'avons rien à dire sur un document qui est mieux cette année que l'année précédente et d'aller chercher ce qui ne va pas y être au lieu de mettre l'accent sur ce qui a été mis dedans, je trouve que nous nous trompons de sujet. Il y a des sujets sur lesquels d'ailleurs, je l'ai dit dans la commission nous pourrions faire mieux, notamment par rapport aux risques naturels. Nous pourrions mettre des choses que nous faisons et qui n'existent pas aujourd'hui dans le bilan, mais laisser entendre qu'il y a des choses qui ne devraient pas y être, pour ne pas dire que globalement, il y a des améliorations qui ont été faites, je suis désolé, mais je ne suis pas d'accord et cela m'énerve.

**Madame LE MAIRE :** Nous allons rester calmes, mais merci, Gérard, parce que je veux retenir les encouragements et cela fait le lien puisque je pense que nous allons tous tomber d'accord pour, je l'espère en tout cas, acter ce document. Il y a une dynamique qui est enclenchée dont nous ne pouvons peut-être pas encore nous satisfaire totalement, mais je tiens ici à saluer le travail qui a été fait par Lena et également, bien sûr, par les services de la ville.

C'est particulier, parce que ce n'est pas un vote comme tous les ans. Nous devons prendre acte de la présentation de ce rapport. Je ne suis même pas sûre, il n'y a pas de vote, donc nous prenons acte que le rapport vous a été présenté. Merci Lena.

**OUI** l'exposé de Madame Léna MOAL, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** l'importance de promouvoir et de mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable sur le territoire communal,

**CONSIDÉRANT** que, bien que la Ville de Pontoise ne soit pas soumise à l'obligation légale de produire un tel rapport, elle souhaite s'inscrire dans une dynamique volontaire et responsable,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Services à la population en date du 5 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE UNIQUE :** **PREND ACTE** de la présentation du Rapport Développement Durable 2025 de la Ville de Pontoise.

Votants	38	
Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-

		ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL
--	--	---

## 2.8 CONTRAT DE VILLE – BILAN 2025 ET PROGRAMMATION DES ACTIONS 2026 À L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES LOUVRAIS – BAILLEUR IMMOBILIÈRE 3F

**Madame LE MAIRE :** Nous enchaînons sur trois notes classiques, qui sont les 2.8, 2.9, 2.10, sur les rapports d'exonération de la TFPB pour nos bailleurs sociaux. Je cède la parole à Schahrazade DELAMARE.

**Mme Schahrazade DELAMARE :** Merci, Madame le Maire. Est-ce que vous m'autorisez à présenter les trois ensemble ?

Comme chaque année, l'abattement d'une partie de la taxe foncière pour nos bailleurs sociaux qui sont présents dans nos quartiers politiques de la ville. Nous sommes concernés pour les quartiers des Louvrais et les Hauts de Marcouville. I3F, qui était déjà présent sur d'autres patrimoines, mais qui est arrivé dans nos QPV en octobre dernier, prend possession de son patrimoine sur les Hauts de Marcouville et sur les Louvrais.

Pour Marcouville, sur I3F, le taux de réalisation est de 108 % parce que nous avons une partie de report l'an dernier. Les actions réalisées :

- Les ateliers réparation vélo ;
- Les permanences d'accès aux droits, le Panda, indispensable aujourd'hui ;
- Le soutien aux associations locales (soutien numéraire ou par la mise à disposition gracieuse de locaux) ;
- Les spectacles arts du cirque l'été ;
- Le projet mémoire dans le cadre de l'ANRU ;
- La sécurité, bien entendu, avec l'entretien de la vidéosurveillance. Nous avons des caméras qui tiennent sur le quartier. La mise en place de la caméra au Clos, Madame le Maire, Madame CABARRUS, qui vous avait été réclamée directement par les habitants et qui est saluée aujourd'hui, et qui continue.
- Les événements sport et citoyenneté, Raid Aventure et l'action sur la prévention des risques, avec plusieurs événements sur 2025 qu'on va poursuivre sur 2026.

L'abattement 2026 sur Marcouville, nous reconduisons une grande partie des actions. En matière de sécurité, nous allons débiter sur 2026, dans les prochaines semaines, les travaux de sécurisation de l'ANRU, donc les parkings provisoires ; et la rénovation de l'accueil du public au bâtiment 1, très attendue par les habitants, qui accueille également le Panda, et la sécurisation des sous-sols, pareil, dans le cadre de l'ANRU.

Pour le patrimoine d'I3F sur les Louvrais : 86 % de taux de réalisation. C'est parce qu'il y a une caméra sur la pépinière qui n'a pas encore été installée, mais qui va être installée dans les prochaines semaines.

Toujours les actions sur le lien social, sur la sécurité, et pour 2026, les autres travaux qui sont très attendus, chère Marie-Claude : les travaux sur le parking de la pépinière, avec le fameux portail coulissant, qui est attendu depuis des années. Je continue. C'est surtout pour nos habitants, parce que cela reste quotidien, malheureusement.

Le second bailleur, notre cher ami SEQENS qui nous occupe quotidiennement. Nous sommes concernés par cet abattement sur 400 logements. Pareil, 71 % de taux de réalisation, parce que nous avons une caméra qui n'a pas encore été installée sur Alsace-Bourgogne. C'est en cours, cela va être fait dans les prochaines semaines. Je ne reviens pas sur les actions liées au lien social et à la tranquillité. Juste à noter, pour 2026, la reconduction de ces actions, et également l'étude et la sécurisation. Dans le cadre de la réhabilitation de la place Joseph de Guignes : pareil, très attendu, et avec la réinstallation de caméras, nous espérons, dès 2026.

Le troisième bailleur, c'est une nouveauté sur l'abattement de la TFPB, c'est VOH. Nous sommes concernés par 66 logements sur l'avenue Bouticourt. Un très beau patrimoine, mais surtout, un taux de réalisation de 205 %, avec un bailleur qui travaille, qui donne des actions, qui les réalise, qui fait des vrais bilans sans que nous le relançons des dizaines de fois — et je regarde ma collègue. Un très beau bilan, un début très prometteur, et nous espérons que pour 2026, cela continue. Vous verrez qu'il y a déjà des actions à venir, et j'en ai une qui est plus marquante, ce sont les travaux sur la sécurisation des ordures ménagères, pareil, très attendus par les habitants. J'ai été assez synthétique, mais les actions se voient sur le terrain.

**Madame LE MAIRE :** Je le confirme. Merci, Schahrazade. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ces trois notes ? Madame CHAMBON.

**Madame Florence CHAMBON :** Merci, Madame la Maire. Nous allons faire des remarques sur chaque bailleur avec des votes différents ? OK, très bien.

Pour 3F, bien sûr, la TFPB permet de financer des surcoûts, d'entretiens, d'encombrants. Même si la loi le permet, nous trouvons toujours dommage que cette TFPB serve plutôt à cela, aux réparations d'ascenseurs, etc. Puis, une question par rapport au dispositif Panda : est-ce que ce n'est pas un peu — entre guillemets, ce n'en est pas une, mais c'est juste pour expliquer mon propos — une « délégation de services publics », parce que nous sommes sur l'accès aux droits ? Est-ce que ce n'est pas le rôle du CCS hors les murs, justement ? Par qui est faite cette action Panda ? Est-ce que ce n'est pas plutôt une action qui devrait être dévolue au CCS hors les murs que vous essayez de mettre en place ? Voilà pour I3F.

J'avais une question sur pourquoi nous n'arrivons pas aux 100 %, mais je pense que c'est la caméra qui n'est pas installée, tout simplement. Sur les Louvrais, les bilans ne sont plutôt pas trop mauvais, mais nous avons quand même des problèmes de coupure d'eau chaude et de chauffage réguliers. C'est un vrai problème.

**Madame LE MAIRE :** Merci, Madame CHAMBON. La dernière fois que nous en avons parlé, je crois que vous n'étiez pas au courant, donc je suis ravie de voir que maintenant, vous l'êtes. Cela me semble important, et je veux saluer l'action de Marie-Claude CABARRUS qui, je vous garantis, est tous les jours, plusieurs fois par jour, en lien avec les bailleurs qui ne réagissent pas toujours de la même façon. Certains sont réactifs, d'autres beaucoup moins, et envers lesquels il faut durcir les propos et la méthode, mais je n'y reviendrai pas. Nous avions eu l'occasion d'en parler au dernier conseil municipal.

Schahrazade, peut-être sur les différents points. Avant de passer la parole à Schahrazade DELAMARE, je tiens juste à vous dire que le point que vous soulevez sur les dépenses de droits communs, c'est précisément ce contre quoi nous nous sommes élevés dès le début de ce mandat, puisque je vous rappelle qu'au départ, les déclarations d'exonération de TFPB, c'étaient vraiment des déclarations dont nous voyions qu'elles étaient creuses, et qu'elles masquaient beaucoup de travaux de droits communs. Nous y sommes beaucoup moins, je ne dis pas qu'il n'y en a plus du tout, mais je pense que c'est réduit maintenant à la portion congrue, et je tiens à saluer le travail de Schahrazade là-dessus, qui, je vous jure, ne les a pas lâchés.

Schahrazade, je te laisse la parole.

**Mme Schahrazade DELAMARE :** Merci. Concernant les dépenses de droits communs, nous avons des indicateurs. Il y a les indicateurs de dépenses en QPV et hors QPV, et j'ai juste un petit exemple très concret. Les jeunes gens qui sont au pied des immeubles et qui n'ont pas le droit, ça fait plusieurs semaines qu'ils cassent les lumières et que nos habitants sont sans luminaires. Tous les jours, Madame CABARRUS relance le bailleur pour demander au bailleur de réparer la lumière. Mais le bailleur répare tous les jours la lumière, mais que les jeunes mineurs qui sont en bas de l'immeuble à 23 h cassent tous les jours ces mêmes lumières. Je ne veux pas stigmatiser nos habitants, parce que c'est 1 % de la population pour 99 % qui veulent être tranquilles. Je ne veux pas stigmatiser nos habitants, mais il y a des dépenses. Elles ne sont pas faites une fois, elles sont faites 10 fois, 20 fois, parce qu'il y a de la dégradation. Ce sont les dépenses de droits communs. Une ampoule, cela se change une fois tous les deux ans, je pense, mais, malheureusement, dans nos QPV, c'est quotidiennement, en ce moment, chère Marie-Claude, parce que nous avons le problème sur la place Joseph de Guignes ces derniers jours, et pas que, malheureusement. C'est pareil pour les ascenseurs, c'est pareil pour plusieurs choses, mais malheureusement, nous n'avons pas le choix et ces critères sont bien écrits, et ils sont écrits et indiqués dans le cadre du contrat de ville et de cet abattement.

Concernant le Panda : le Panda, cela fait six ans qu'il est installé sur Marcouville. Il y a des demandes tous les jours, parce que cela complète le travail du CCAS hors les murs, cela complète les pieds d'immeubles qui sont faits, et par le bailleur et par les chargés de développement social et urbain des bailleurs. C'est de l'aide, de A à Z, en pieds d'immeubles dans le QPV et nos habitants le réclament tellement que nous l'avons fait pour 2025 sur les Louvrais.

Je n'ai pas la nature exacte des aides, mais je sais que ce sont plusieurs centaines de personnes qui sont accompagnées chaque année et cela a été réclamé par la maison de quartier sur les Louvrais. Nous l'avons lancé via la TFPB sur les Louvrais.

**Madame LE MAIRE :** Je précise que nous bénéficions d'un financement d'État pour le Panda. Marie-Claude CABARRUS.

**Mme Marie-Claude CABARRUS :** Juste pour répondre à Florence. Concernant tous les problèmes qu'il y a de chauffage et d'eau chaude, je dirais que je n'ai pas attendu le mois de février pour agir. C'est un problème qui persiste. Nous sommes élus depuis 2020, c'est un sujet que je traite tous les jours, je dirais les samedis, quelquefois, et même le dimanche, parce que je tiens quand même à vous préciser que je suis constamment appelée par les habitants. C'est quelque chose que je fais, je les écris. C'est pour vous dire, par rapport à l'éclairage de la place Joseph de Guignes, mon dernier mail date d'hier. La réponse du bailleur, c'est toujours le problème de vandalisme, justement. Le devis, 8 500 euros, qui a été validé le 6 pour la réparation.

C'est quelque chose que je fais tous les jours, constamment. J'aime bien entendre aujourd'hui que nous parlons de chauffage et d'eau chaude, mais c'est quelque chose qui dure depuis un certain temps et que je traite tous les jours. J'aimerais quand même que ce soit pris en compte aussi aujourd'hui.

**Madame LE MAIRE :** Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur BOMMENEL, vous autorisez Madame NGUYEN ou vous voulez commencer ?

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Je vais commencer pour lui permettre de reprendre la voix, pour permettre à Sandra de se préparer.

Je veux revenir sur la TFPB de SEQENS parce qu'ils ont un taux de réalisation qui est quand même relativement faible. Il y a un point que vous pourrez peut-être m'expliquer. Quand nous regardons pourquoi ils n'atteignent que 71 %, c'est parce qu'il y a eu des travaux de sécurisation des caves, des digicodes et des vigies, grosso modo, qui devaient être faits pour 32 000. Puis, finalement, la réalisation, c'est 4 000. Je me demande pourquoi ? Est-ce qu'il y a des raisons objectives ? Est-ce que la ville a pu anticiper ou regarder pourquoi cela n'avancait pas et comment cela se fait ?

Nous arrivons en fin de course, nous allons dire même six mois plus tard quand nous recevons le rapport sur la TFPB, mais pourquoi SEQENS n'a pas réussi à atteindre quand même ses objectifs ? Parce que c'est quand même un peu récurrent. Cette année, c'est SEQENS, d'autres années, c'était 3F, cela demanderait quand même des contrôles.

**Madame LE MAIRE :** La parole à Schahrazade DELAMARE.

C'est SEQENS, et 3F ne pouvait pas être l'année dernière puisque c'était Erigère. Il faut que nous sachions vraiment de quoi nous parlons. Schahrazade, tu veux répondre ?

**Mme Schahrazade DELAMARE :** J'essaie de rester calme. Oui, Monsieur BOMMENEL, j'ai précisé qu'il y avait un report de l'installation de la caméra, mais je n'ai pas complété, il y a également un report d'une partie des travaux de sécurisation parce que la place Joseph de Guignes est en plein travaux. C'est la sécurisation de caves. Il y a un vrai besoin sur la place Joseph de Guignes quand on connaît bien la place, cher François. C'est comme la caméra, cela va être repris dans les prochaines semaines à l'occasion des travaux de réhabilitation de la place.

**Madame LE MAIRE :** J'avais Madame NGUYEN Sandra.

**Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER :** C'était une remarque plus générale parce que, sur le fond, le fait de consacrer une partie de l'exonération de la TFPB, cela permet d'avoir des actions dans le domaine social, d'animation, de soutien. C'est une très bonne chose. Cela étant, ce qui me semble important aussi, c'est d'avoir un cadre de vie bâtiminaire si je peux appeler cela comme ça de qualité. Je reviens toujours, c'est toujours ma rengaine sur comment nous pouvons mettre la pression sur les bailleurs sociaux. Vous me dites toujours : « Oui, nous le faisons », donc c'est très bien, mais à chaque fois, je trouve que c'est important que nous rappelions cela. Il y a quand même des travaux qui sont nécessaires, qui ne sont pas faits, et même des choses extrêmement simples comme des placards de locaux techniques ou de gaines techniques. Oui, il y a une partie vandalisme, il y a des choses qui sont très énervantes et très difficiles chaque fois à réparer, mais il y a peut-être quand même des priorités. Peut-être qu'il faudrait aller voir auprès des habitants directement, au-delà de ces vandalismes qui se répètent tout le temps et qui agacent sûrement absolument tout le monde. Il y a peut-être des priorités à avoir avec les habitants sur ce qui ne coûterait pas si cher que cela.

Je sais que nous sommes d'accord, mais qu'est-ce qui ne coûterait pas si cher que cela ? Franchement, vu les montants brassés par les bailleurs sociaux, réparer un local de gaines techniques qui est cassé depuis je ne sais pas combien d'années pour qu'une personne qui sort de chez elle ne voit pas un trou en face, et je ne parle pas des rats.

**Madame LE MAIRE** : Oui, on est bien d'accord. Sandra, il y a deux choses. La première, c'est bien que vous le rappeliez parce que cela me permet de vous rappeler ce que nous avons engagé de manière massive et énergique, pour ne pas dire plus, puisqu'il y a même des mises en demeure vis-à-vis des bailleurs.

Je vous rappelle qu'il y a encore quelques mois, nous avons fait venir le Ministre du logement, en présence du préfet, avec des visites pour insalubrité des logements. Il y avait des décisions à prendre très rapidement pour le bailleur sous réserve de sanctions fermes. Là encore, Marie-Claude CABARRUS, ainsi que l'ensemble des services concernés y veillent quasi quotidiennement. Il s'agit là du premier point.

Le deuxième point, vous avez raison, bien sûr, il faut faire les choses avec les habitants. C'est ce que nous faisons avec la création des référents, qui n'existaient pas avant. Nous avons créé des référents de quartiers et d'immeubles pour nous signaler un certain nombre de choses, afin que nous soyons le plus réactif possible. Vous savez qu'une des difficultés que nous rencontrons avec les bailleurs, c'est que leur ligne d'astreinte ne fonctionne pas. Pas même pour les élus. La dernière fois, il a fallu que le Maire, en l'occurrence, moi, appelle la directrice générale. Pas de chance, elle était en congé de maternité, mais cela a quand même fait bouger les choses.

On a un vrai sujet de fonctionnement du quotidien. Je l'ai dit, je le redis, et je le redirai autant que nécessaire. Je considère qu'un bailleur social, son rôle n'est pas d'être un simple promoteur. Aujourd'hui, ils veulent construire du logement. Le problème, c'est qu'ils ne les gèrent pas derrière. Il n'y a pas de gestion locative ni de suivi des intérêts du « client ». Je suis désolée de le dire comme cela. Je suis même en discussion avec le préfet pour imaginer certaines procédures. Ce sont des choses qu'on invente et qui doivent être testées. Nous envisageons même parfois de mettre sous séquestre les aides aux locataires, qui finissent chez le bailleur, pour juste le contraindre à procéder à un certain nombre de travaux.

Je rappelle, et j'en terminerai par-là, que si on appliquait le permis de louer au parc social, je ne vais pas dire de chiffres, mais je peux vous garantir que, malheureusement, un certain nombre de logements ne devraient pas et ne pourraient pas être loués. C'est inacceptable.

C'est la raison pour laquelle on ne lâche pas. On n'est pas loin des deux, voire trois adjoints, à part moi, à traiter ces sujets au quotidien. Est-ce qu'il y a d'autres observations sur ces trois notes ? Je vais les mettre aux voix l'une après l'autre pour vous permettre des votes différenciés ou des explications de votes différenciés.

Pour la note 2-8 sur Immobilière 3F, qui est contre ? J'ai 2 contre. Qui s'abstient ? Une abstention. C'est donc adopté.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui instaure l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires et fait obligation au bailleur d'être signataire du contrat de ville pour en être bénéficiaire,

VU l'article 1388bis du code général des impôts, modifié par la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, qui prévoit un abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs en quartier politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2025/2030, signée le 16 décembre 2024,

OUI l'exposé de Madame Schahrazade DELAMARE, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** que la convention relative à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties prévoit des programmes d'action révisables annuellement,

**CONSIDÉRANT** que le dispositif prévoit un point d'étape pour valider les bilans de l'année écoulée et les programmes d'actions de l'année en cours,

**CONSIDÉRANT** les bilans qualitatifs et financiers portant sur les programmes d'actions exécutés en 2025, ainsi que les programmations prévisionnelles 2026, transmis par IMMOBILIERE 3F et concerné par l'abattement à Pontoise, ci-annexés,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Services à la population en date du 5 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ :**

**ARTICLE UNIQUE :** **APPROUVE** les bilans 2025 ainsi que les programmations 2026 pour le bailleur IMMOBILIÈRE 3F ci-annexés sur les quartiers des Louvrais et de Marcouville.

Votants	38	
Pour	35	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, M. Matthieu DREVELLE
Contre	2	Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL
Abstention	1	Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER

## **2.9 CONTRAT DE VILLE - BILAN 2025 ET PROGRAMMATION DES ACTIONS 2026 A L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES LOUVRAIS – BAILLEUR SEQENS**

**Madame LE MAIRE** : Pour la note 2-9, cette fois-ci, sur SEQENS, qui est contre ? Deux contres. Qui s'abstient ? Une abstention. Merci.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui instaure l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires et fait obligation au bailleur d'être signataire du contrat de ville pour en être bénéficiaire,

**VU** l'article 1388 bis du code général des impôts, modifié par la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, qui prévoit un abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs en quartier politique de la ville,

**VU** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

**VU** la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2025/2030, signée le 16 décembre 2024,

**OUI** l'exposé de Madame Schahrazade DELAMARE, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** que la convention relative à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties prévoit des programmes d'action révisables annuellement,

**CONSIDÉRANT** que le dispositif prévoit un point d'étape pour valider le bilan de l'année écoulée et les programmes d'actions de l'année en cours,

**CONSIDÉRANT** la programmation prévisionnelle 2026, transmis par SEQENS, bailleur, concerné par l'abattement à Pontoise, ci-annexés,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Services à la population en date du 5 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ :**

**ARTICLE UNIQUE :** **APPROUVE** le bilan 2025 ainsi que le programme d'actions 2026 pour le bailleur SEQENS, ci-annexés sur le quartier des Louvrais.

Votants	38	
Pour	35	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M.

		Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, M. Matthieu DREVELLE
Contre	2	Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL
Abstention	1	Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER

## 2.10 CONTRAT DE VILLE - BILAN 2025 ET PROGRAMMATION DES ACTIONS 2026 A L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES LOUVAIS – BAILLEUR VAL D'OISE HABITAT

**Madame LE MAIRE :** La note 2-10 sur Val d'Oise Habitat, qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, ce qui fait la presque unanimité. C'est adopté. Je vous remercie de votre vigilance.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui instaure l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires et fait obligation au bailleur d'être signataire du contrat de ville pour en être bénéficiaire,

**VU** l'article 1388 bis du code général des impôts, modifié par la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, qui prévoit un abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs en quartier politique de la ville,

**VU** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

**VU** la convention pour l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2025/2030, signée le 16 décembre 2024,

**OUI** l'exposé de Madame Schahrazade DELAMARE, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** que la convention relative à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties prévoit des programmes d'action révisables annuellement,

**CONSIDÉRANT** que le dispositif prévoit un point d'étape pour valider le bilan de l'année écoulée et les programmes d'actions de l'année en cours,

**CONSIDÉRANT** la programmation prévisionnelle 2026, transmis par VAL D'OISE HABITAT, bailleur, concerné par l'abattement à Pontoise, ci-annexés,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Services à la population en date du 5 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le bilan 2025 ainsi que le programme d'actions 2026 pour le bailleur VOH, ci-annexés sur le quartier des Louvrais.

Votants	38	
Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PAQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL
Abstention	1	Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER

### **III — DOSSIERS SANS DÉBAT :**

**Madame LE MAIRE :** Nous arrivons aux dossiers sans débat. Je vais les appeler :

- La note 3-1 sur le fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant de Pontoise : OK. Donc, on sort la 3-1.
- La note 3-2 sur la ZAC Bossut : Non
- La note 3-3 sur la non-restitution : Non
- La 3-4 sur l'Agence nationale pour les chèques-vacances : OK
- La 3-5 sur l'Office du tourisme : Non
- La 3-6 sur la mutualisation de matériel avec la ville d'Osny : Non
- La 3-7 sur l'actualisation des modalités d'exercice des astreintes : Non
- La 3-8 sur l'actualisation du tableau des emplois : OK

Sauf erreur de ma part, sont sorties les notes 3-1, 3-4 et 3-8. C'est bien cela ? Je mets donc aux voix les autres notes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elles sont donc adoptées.

### **3.2 ZAC BOSSUT – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TROTTOIR RUE DU GÉNÉRAL SCHMITZ, CADASTRÉE BI N°369**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis du Domaine en date du 11 juillet 2025,

VU le plan de l'emprise parcellaire figurant dans le plan de bornage ci-annexé,

OUI l'exposé de Monsieur Robert DUPAQUIER, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** que l'État - Ministère des Armées est le maître d'ouvrage d'une opération de 100 logements à destination des militaires sur les terrains lui appartenant situés à l'angle de la rue du Premier Dragons et de la rue du Général Schmitz, au sein de la ZAC Bossut, induisant des modifications dans la configuration des trottoirs,

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de cette opération, l'État envisage de rétrocéder à la Ville, qui l'accepte, une parcelle en nature de trottoir, sise rue du Général Schmitz, cadastrée BI n°369 d'une superficie de 189 m<sup>2</sup>, figurant avec des hachures vertes dans le plan de bornage joint en annexe, ladite parcelle ayant vocation à être classée dans le domaine public communal,

**CONSIDÉRANT** l'évaluation de cette parcelle par le service du Domaine en date du 11 juillet 2025 pour un montant d'un euro symbolique, cette cession étant analysée comme un transfert de charges vers la Commune,

**CONSIDÉRANT** que l'acte d'acquisition sera régularisé en l'étude de Maître Isabelle CASAR-HERVE, notaire au sein d'une SCP dont le siège est 10 rue du Cirque, Paris 8ème.

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Ressources en date du 4 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'acquisition de l'emprise parcellaire en nature de trottoir appartenant à l'État, cadastrée BI n° 369 d'une superficie de 189 m<sup>2</sup>, sise rue du Général Schmitz, selon le plan annexé,

**ARTICLE 2 :** **DIT** que cette acquisition est actée à l'euro symbolique,

**ARTICLE 3 :** **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents et documents nécessaires à cette acquisition,

**ARTICLE 4 :** **DIT** que cette parcelle sera classée dans le domaine public communal.

Votants	38	
Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel

		PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL
--	--	--

### 3.3 NON-RESTITUTION DE RETENUE DE GARANTIE POUR PRESCRIPTION QUADRIENNALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles R2191-32 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la loi 62-1250 du 31 décembre 1968 régissant la prescription des créances sur l'état, les départements, les communes et les établissements publics.

OUÏ l'exposé de Monsieur Laurent LAMBERT, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** que huit entreprises attributaires de marchés publics auprès de la commune de Pontoise n'ont pas actionné leur droit à restitution de la retenue de garantie prélevée par fractions sur les acomptes, les règlements partiels définitifs et le solde,

**CONSIDÉRANT** que cette restitution se trouve aujourd'hui au-delà de ce délai de prescription quadriennale,

**CONSIDÉRANT** la liste de développement des soldes présentés par le service de gestion comptable de Cergy-Pontoise en date du 28/10/2025,

**CONSIDÉRANT** que ces montants figurent au compte 40171 et 40471 du comptable et ne donnent pas lieu à inscription supplémentaire au budget,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réintégrer ces sommes au budget principal de la ville et que le Comptable public demande à la ville de Pontoise de délibérer pour acter la prescription de ces retenues de garanties suivantes qui se traduira comptablement par l'émission d'un titre de recettes au compte « 7588 Autres produits divers de gestion courante » (chapitre 75) pour un montant global de 52 013,51€.

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Ressources en date du 4 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

## LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** de ne pas restituer les retenues de garanties pour les entreprises ALTER BATIMENT, BRB, CHABUENO, ECF, ETABLISSEMENT PHILIPPON, LA MAISON DU VITRAIL, T-C-E et VITRAIL SAINT GEORGES figurant dans le tableau de synthèse ci-joint annexé faisant partie intégrante de la délibération, en raison de la prescription quadriennale.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** la commune à procéder à l'émission d'un titre de recettes sur le budget principal de la ville afin de régulariser ces sommes pour un montant global de 52 013,51€ au compte 7588.

Votants	38	
Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

### **3.5 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE PONTOISE ET L'OFFICE DU TOURISME DE CERGY-PONTOISE – PORTE DU VEXIN**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le label « Ville d'art et d'histoire » attribué à la Ville de Pontoise par le ministère de la Culture et de la Communication,

VU la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Pontoise et l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise - Porte du Vexin, ci-annexée,

OUÏ l'exposé de Monsieur Patrick MORCELLO, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Pontoise de valoriser son patrimoine et de renforcer son attractivité culturelle et touristique,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt des actions menées par l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise - Porte du Vexin sur le territoire communal,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'encadrer les engagements réciproques des parties par une convention d'objectifs et de moyens,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Services à la population en date du 5 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** la convention triennale d'objectifs et de moyens 2026-2028 entre la Ville de Pontoise et l'Office de Tourisme de Pontoise.

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document qui s'y rattache.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, au chapitre, à la nature et à la fonction prévus à cet effet

Votants	38	
Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

### **3.6 CONVENTION DE MUTUALISATION DE MATÉRIEL AVEC LA VILLE D'OSNY**

**VU** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Fonction Publique et notamment en ses articles L512-6 à L512-17,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.5111-1 et suivants,

**OUÏ** l'exposé de Monsieur Sébastien GUERY, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité que constitue la mutualisation des moyens entre les communes de Pontoise et Osny,

**CONSIDÉRANT** que la mutualisation de certains équipements permet d'optimiser leur utilisation, de rationaliser les moyens matériels et de limiter les coûts de fonctionnement,

**CONSIDÉRANT** que cette démarche contribue à une meilleure gestion du patrimoine et à la réduction de l'impact environnemental,

**CONSIDÉRANT** que la coopération entre les deux communes peut être formalisée par voie de convention,

**CONSIDÉRANT** que la signature de la convention doit être autorisée par le Conseil municipal,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Ressources en date du 4 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** le projet de convention relatif à la Mutualisation des moyens des services techniques entre les Villes de Pontoise et Osny.

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte qui s'y rattache.

Votants	38	
Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

**3.7 ACTUALISATION DES MODALITÉS D'EXERCICE DES ASTREINTES**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 30 janvier 2026,

OUI l'exposé de Monsieur Philippe ROUDEN, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer, après avis du Comité Social Territorial, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'actualiser les modalités d'exercice des astreintes,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Ressources en date du 4 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** les modalités d'exercice des astreintes ci-dessous :

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du comité social territorial, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Compte tenu de l'évolution des besoins des services, il y a lieu de mettre à jour les modalités de recours à l'astreinte.

1/ Cas de recours à l'astreinte

La mise en place des périodes d'astreinte est prévue notamment dans les cas suivants :

- Pour la sécurité des biens et des personnes,
- Pour les interventions techniques d'urgence, les réparations des accidents survenus sur les infrastructures et leurs équipements,
- Pour les opérations de salage, de déneigement,
- Pour un événement naturel imprévisible et climatique (intempérie, inondation, tempête, effondrement, neige...), ainsi que tous sinistres,
- Pour la réalisation d'actes d'état civil et d'affaires générales pendant certains week-ends prolongés à cause notamment de jours fériés,
- Pour les week-ends en période électorale,

- Pour l'animation et la modération des réseaux sociaux
- D'une manière générale, dès que cela est nécessaire pour la continuité du service public,

## 2/ Typologie des astreintes

- Astreinte de direction : un personnel d'encadrement : les membres de la direction générale des services (DGS, Directeurs Généraux Adjoints), certains directeurs de service désignés par la Direction Générale des Services (toutes filières et statuts confondus) et le directeur adjoint des services techniques.

Un élu assure en parallèle une astreinte dont la présence est requise en cas d'incident grave ou d'événements très sensibles (hospitalisation d'office, relogement à la suite d'incendie, péril...). Il assure aussi la permanence des mariages en priorité.

L'astreinte de direction a principalement pour objet d'assurer des prises de décisions rapides notamment lorsque le niveau de responsabilité de l'agent de coordination technique d'astreinte est dépassé. Elle intervient en expertise, arbitrage et régulation vis-à-vis de l'élu d'astreinte. Le cas échéant, elle valide les choix techniques suggérés par l'astreinte technique, valide les demandes de renfort et/ou des moyens complémentaires en cas de sollicitation de prestataires privés, de la police municipale...

- Astreinte d'exploitation :

Elle garantit une capacité opérationnelle pour répondre à tout incident technique sur le territoire. Elle est composée d'un agent de coordination et d'un ou plusieurs agents techniques d'exécution. Elle intervient aussi en cas de situation climatique particulière : astreinte neige...

- un agent de coordination : filière technique - cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise, des techniciens, des ingénieurs territoriaux

- un agent d'exécution : filière technique - cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise ou des techniciens territoriaux,

- Astreinte de sécurité :

Elle est composée d'agents de la police municipale (cadre d'emplois des agents de Police Municipale, le responsable et responsable adjoint de Police Municipale, les chefs de brigade) ou d'agents du CSU et garantit une capacité opérationnelle pour répondre à tout incident de sécurité sur le territoire ne pouvant être différé.

- Astreinte de communication (réseaux sociaux, événements...) : un agent de la direction de la communication : tout cadre d'emploi de la filière administrative
- Astreintes diverses : tout cadre de d'emploi justifié par la nécessité de continuité du service public

Les agents peuvent être titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public.

## 3/ Modalités d'organisation

### \* Périodicité

- La période d'astreinte d'exploitation, de sécurité et de décision est établie de façon hebdomadaire du jeudi 16h00 au jeudi 16h00,
- La période d'astreinte saisonnière pour la viabilité hivernale est fixée sur la période du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars de chaque année et peut être ajustée en fonction des prévisions météorologiques,
- La période d'astreinte de sécurité assurée par le service de la Police Municipale est établie de façon hebdomadaire selon les besoins de service,
- La période d'astreinte téléphonique ou physique pour nécessité absolue de service est établie selon les besoins.

La durée des astreintes est définie par l'autorité territoriale sur proposition de la Direction Générale des services.

Les astreintes sont actionnées en dehors des heures de service des agents.

Un calendrier d'astreinte est établi par trimestre voire par semestre et avec un minimum de 15 jours d'information des agents concernés. Si un délai de moins de 15 jours est appliqué, la rémunération régimentaire correspondante sera mise en œuvre.

**\* Moyens mis à disposition**

Pour les astreintes techniques :

- Un véhicule de service d'astreinte avec autorisation de remisage à domicile,
- Des véhicules de salage pour l'astreinte saisonnière de viabilité hivernale,
- Un téléphone portable d'astreinte
- Le matériel nécessaire à l'astreinte,
- Une mallette d'astreinte comprenant toutes les procédures d'intervention par site, les clés des bâtiments et la liste des numéros de téléphone des services d'urgence et des responsables.

Pour les autres astreintes :

- Une mallette d'astreinte de direction comprenant toutes les procédures d'intervention, la liste des numéros de téléphone des services d'urgence ...
- Le matériel nécessaire à la réalisation de l'astreinte (par exemple : téléphone, outils informatiques...)

L'utilisation des moyens d'astreinte à des fins personnelles est interdite.

**\* Obligations de l'agent d'astreinte**

Les agents techniques d'astreinte doivent :

- Être titulaires du permis VL,
- Être titulaires du permis PL avec formations à jour pour le conducteur de l'astreinte saisonnière hivernale,
- Prévenir le personnel d'encadrement de ses actions,
- Inscrire les interventions et observations sur le tableau de suivi de l'astreinte,
- Être joignables à tout moment et pouvoir se rendre sur les lieux du problème dans les plus brefs délais. Une durée de 30 min maximum est attendue mais peut être adaptée si les contraintes de service le justifient et après validation de l'astreinte de direction.

Les autres agents d'astreinte doivent :

- Être titulaires du permis VL,
- Être joignables à tout moment et pouvoir se rendre sur les lieux du problème dans les plus brefs délais si un déplacement est nécessaire.

L'utilisation d'un véhicule reste encadrée par les prescriptions suivantes :

- L'agent est apte à la conduite ;
- L'utilisation du véhicule durant la période d'astreinte vaut autorisation de déplacement sur le trajet domicile/travail sans conséquence fiscale correspondant à un avantage en nature, et de remisage à domicile ;
- L'utilisation du véhicule en dehors des heures ouvrées n'est autorisée que dans le cadre des besoins ou de l'intérêt du service. L'usage du véhicule est toléré pour couvrir les nécessités privées impératives pendant les périodes d'astreinte justifiées dans le carnet de bord. Dans tous les cas, l'usage du véhicule devra se faire en toute exemplarité de service public et dans le strict respect du code de la route.

Le personnel d'astreinte doit être en mesure d'intervenir à tout moment, et être en pleine possession de ses capacités, eu égard notamment à une éventuelle consommation d'alcool ou de toutes substances interdites par la loi, ou de traitement médicamenteux interdisant de conduire.

Les dérogations à l'exercice de l'astreinte ne sont admises qu'au cas par cas sous réserve de justificatifs (attestation médicale, éloignement, parents isolés...) et de la validation de l'autorité territoriale sur proposition de la direction générale des services. Les dérogations ne sont valables que pour une année.

La réglementation relative au temps de travail doit être respectée même en cas de réalisation d'heures supplémentaires en astreinte. L'heure de la prise de poste pourra être décalée après autorisation du supérieur hiérarchique. Les heures décalées devront être récupérées par l'agent d'astreinte.

#### 4/ Indemnisation de l'astreinte

La période d'astreinte donne lieu à indemnisation ou à compensation en temps selon les nécessités de service et les dispositions réglementaires en vigueur. Les repos compensateurs accordés doivent être pris dans un délai de six mois après la réalisation des heures ayant donné droit à ces repos. Le choix entre rémunération et récupération est exclusif l'un de l'autre.

Les montants de l'indemnité d'astreinte d'exploitation et de l'indemnité d'astreinte de sécurité sont majorés de 50 % lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de quinze jours francs avant le début de cette période.

La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur au ministère de l'Écologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique et au ministère de l'Intérieur pour les agents relevant des autres filières. Ces dispositions sont évolutives en cas de changement de la réglementation applicable.

À titre indicatif :

#### **FILIÈRE TECHNIQUE :**

<b>Tableau récapitulatif des montants de l'indemnité d'astreinte de la filière technique</b>			
	<b>Astreinte d'exploitation</b>	<b>Astreinte de sécurité</b>	<b>Astreinte de décision</b>
Semaine complète	159,20 €	149,48€	121,00€
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116,20 €	109,28€	76,00€
Nuit entre le lundi et le samedi inférieur à 10h	8,60 €	8,08€	10,00€
Nuit entre le lundi et le samedi supérieur à 10h	10,75 €	10,05€	10,00€
Samedi ou journée de récupération	37,40 €	34,85€	25,00€
Dimanche ou jour férié	46,55€	43,38€	34, 85€

#### **AUTRES FILIÈRES :**

<b>Astreinte hors intervention</b>	<b>Indemnités</b>	<b>Récupération</b>
1 semaine d'astreinte	149,48 €	1,5 jour
Du lundi au matin au vendredi soir	45,00 €	0,5 jour
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	109,28 €	1 jour
1 nuit de semaine entre le lundi et le samedi	10,05 €	2 heures
Le samedi ou une journée de	34,85 €	0,5 jour

récupération		
Le dimanche ou jour férié	43,38 €	0,5 jour

En cas d'intervention, les agents percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés.

S'agissant des agents non éligibles aux IHTS, le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 et un arrêté du même jour fixent les modalités de rémunération des interventions effectuées sous astreinte, et créent une indemnité d'intervention pendant les périodes d'astreinte. Ce décret fixe également les modalités de repos compensateur. Ces dispositions sont évolutives en cas de changement de la réglementation applicable.

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal - chapitre 012.

Votants	38	
Pour	38	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE, Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

### 3.1 RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE PONTOISE

**Madame LE MAIRE** : La note 3-1, c'est vous, Madame CHAMBON, qui l'avez sortie. Est-ce que vous souhaitez une présentation ? Ou c'est une question ou une explication de vote ? D'accord, c'est une explication de vote. On vous écoute.

**Madame Florence CHAMBON** : Merci, Madame la Maire. Sur le règlement du fonctionnement des accueils des jeunes enfants sur Pontoise, dans le règlement intérieur, il y a deux jours de carence en cas d'absence même justifiée, voilà ce sur quoi nous sommes en désaccord. Donc, nous votons contre ce règlement.

**Madame LE MAIRE** : C'est noté. Je mets donc aux voix la note 3-1. Qui est contre ? Deux contres. Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R 2324-30 du code de la santé publique et suivants,

**VU** le règlement de fonctionnement des Établissements d'accueil du jeune enfant de Pontoise, adopté en Conseil Municipal le 04/07/2024,

**VU** le projet de règlement de fonctionnement des Établissements municipaux d'accueil du jeune enfant de Pontoise travaillé en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales,

**OUI** l'exposé de Madame Anne FROMENTEIL, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de préciser certaines informations portées sur le règlement de fonctionnement afin de se conformer à la réglementation et aux demandes de la CAF.

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Services à la population en date du 5 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ :**

**ARTICLE 1 :** **ADOpte** le Règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant de Pontoise tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants	38	
Pour	36	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE,
Contre	2	Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

**3.4 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES VACANCES PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES »**

**Madame LE MAIRE :** La note 3-4, c'est vous Monsieur BOMMENEL qui l'avez sortie. C'est une explication de vote aussi ou vous avez une question ?

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Merci, Madame le Maire. Au niveau de la note 3-4, ce que nous tenons à souligner, c'est qu'il s'agit quand même d'une action sociale qui ne coûte pas cher à la ville. En fait, elle ne fait que redistribuer en grande partie l'argent de l'agence nationale des chèques vacances, donc 10 000 euros. Elle abonde au minimum de 4 000 euros pour avoir le droit à ce dispositif.

On considère quand même que la municipalité pourrait être plus généreuse avec nos seniors. Madame le Maire m'avait déjà répondu sur le fonds FSIL qu'elle en était à 1 000 euros près pour présenter un budget équilibré. Je pense qu'il y a quand même des choix budgétaires qui lui laissent un degré de liberté un peu plus important. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons pour ne pas pénaliser encore plus nos seniors.

**Madame LE MAIRE :** Donc, c'est une explication de vote. Vous êtes pour, vous êtes contre, et finalement, vous vous abstenez. C'est logique. On essaie de vous suivre à peu près, mais on a un peu du mal.

*(Passage hors micro)*

Non, mais j'entends bien. Comme ce n'est pas assez pour, vous êtes un peu contre, alors du coup, vous vous abstenez. Je mets aux voix la note 3-4. Qui est contre ? Qui s'abstient ? N'oubliez pas de lever la main, Monsieur BOMMENEL. Deux abstentions. Je vous remercie. C'est adopté.

**VU** le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et suivants relatifs à la conclusion de conventions avec des organismes publics ou privés,

**OUÏ** l'exposé de Madame Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** que l'ANCV met en œuvre le programme "Seniors en vacances" destinés à faciliter le départ des personnes âgées et des proches aidants répondant aux critères d'éligibilité,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Pontoise organise chaque année un séjour de cinq jours pour ses seniors afin de lutter contre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie,

**CONSIDÉRANT** que la participation à ce programme permet aux seniors éligibles de bénéficier d'une aide financière attribuée par l'ANCV,

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite conclure une convention de partenariat avec l'ANCV pour bénéficier de ce dispositif,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Services à la population en date du 5 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires auprès de l'ANCV et à signer tout acte entérinant cette démarche dont la convention de partenariat.

Votants	38	
Pour	36	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE, M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE,
Abstention	2	Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

### 3.8 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU 01 MARS 2026

**Madame LE MAIRE :** Nous avons maintenant la note 3-8. Monsieur BOMMENEL, là, c'est une question, j'imagine, ou une explication de vote ?

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** C'est une question à Monsieur ROUDEN, bien entendu. À la suite des explications données pour la création des postes qui étaient identifiés dans votre note, et qui sont pour la plupart des postes contractuels, on ne comprend pas bien, quand même, l'organigramme du service qui a la charge de la gestion de l'activité commerciale. Nous avons un peu l'impression que nous empilons les responsabilités.

Nous avons déjà un manager de ville. Puis, vous nous annoncez la création d'un poste de responsable du développement économique et commerce, dont la description des missions que vous donnez dans votre note semble fortement empiéter sur celui du manager de ville. Ce que nous aimerions comprendre, c'est comment vont s'articuler les missions de ces deux responsables.

Par ailleurs, il semble que vous ayez un peu abandonné le nettoyage des postes ouverts en surnombre. Il y a près de 10 % des postes du tableau des emplois qui ne sont pas pourvus. À notre avis, cela va bien au-delà de la souplesse qui est nécessaire et que vous évoquiez dans le passé pour pouvoir facilement réutiliser des postes non utilisés.

**Monsieur Philippe ROUDEN :** Je vais reprendre un peu les mêmes explications. Je suis désolé. Nous sommes en train de prévoir un certain nombre d'évolutions dans certains organigrammes. Donc, nous avons préféré créer un poste supplémentaire à ce niveau-là pour aider au développement économique, notamment sur le plan commercial. Cela étant, je vous l'ai déjà dit, nous faisons confiance à

l'intelligence collective. Au lieu d'avoir deux personnes, il y en aura trois. Tout cela sera au service du développement du commerce de la ville, pour le bien des Pontoisiens. La chose reste à affiner. C'est en cours d'affinage, si je peux parler ainsi.

Ensuite, il reste pas mal de postes vacants, comme vous l'avez aperçu sur le document. Certains sont en cours de recrutement. Pour d'autres, nous avons un peu plus de difficultés. J'ai présenté, il y a quelques temps en CST, quelques évolutions d'organigrammes. Plutôt que d'enlever des postes pour les recréer, nous avons préféré les laisser, en attendant, pour que les choses s'affinent dans les semaines et mois à venir.

**Madame LE MAIRE :** Merci, Philippe. Là aussi, je fais appel à un peu de cohérence. Nous ne pouvons pas dire, d'un côté, que les commerces sont importants, et ne pas donner les moyens d'avoir une politique de développement commercial dynamique. C'est bien la première fois que je vous entends regretter des créations de postes, Monsieur BOMMENEL. Vous qui, pendant six ans, n'avez cessé d'en demander.

Mais, je suis heureuse de vous faire plaisir, visiblement trop tard. En tout cas, cela fait partie des priorités de la ville, sous l'impulsion de Schahrazade DELAMARE. Vous aurez observé qu'il y a également des évolutions notables avec la création de l'Office de commerce, qui doit être dynamisée. Je n'ai aucun problème à le dire. Ce n'est pas le tout d'ouvrir une boutique ou, en tout cas, un espace. Encore faut-il l'animer et qu'il réponde aux besoins des commerçants. C'est tout l'objet de cette organisation ou réorganisation.

Enfin, sur les emplois vacants, sans reprendre exactement ce que vient de dire Philippe, là encore, je pense qu'il ne vous aura pas échappé que nous sommes dans un contexte un tout petit peu particulier, à 30 jours des élections municipales. Vous avez énormément d'évolutions dans à peu près toutes les villes. Je trouve cela très simple, puisque cela permet de faire coïncider un organigramme, une organisation des services et des recrutements avec les politiques municipales qui seront retenues à l'issue des élections. Monsieur BOMMENEL, allez-y, je vous en prie.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Madame le Maire, je pense que vous interprétez mal mes propos. Loin de moi l'idée de vous reprocher l'embauche d'un collaborateur supplémentaire pour s'occuper du commerce local et de l'économie. Ma question reposait sur la difficulté à comprendre les rapports entre deux postes pour lesquels, en tout cas, pour ce que nous pouvons connaître à la lecture des missions, et ce que vous voulez bien mettre dans les notes, nous retrouvions quand même des choses qui étaient très proches.

**Madame LE MAIRE :** Nous aurons l'occasion de vous montrer par l'action que c'était tout à fait opportun. Merci, Monsieur BOMMENEL. Je mets donc aux voix la note 3.8. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le tableau des emplois,

VU le tableau des postes ouverts aux contractuels,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 30 janvier 2026,

**OUI** l'exposé de Monsieur Philippe ROUDEN, rapporteur,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser périodiquement le tableau des emplois de la Ville,

**CONSIDÉRANT** qu'une réorganisation des services conduit à des créations et à des transformations d'emplois,

**CONSIDÉRANT** les nouveaux besoins identifiés permettant d'améliorer le service rendu aux administrés,

**CONSIDÉRANT** les réussites à concours, les intégrations après détachement et les différents recrutements.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ouvrir exceptionnellement certains postes aux contractuels notamment lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires,

**APRÈS AVIS** de la Réunion de majorité en date du 29 janvier 2026 et de la Commission Ressources en date du 4 février 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ :**

**ARTICLE 1 : CRÉE** les postes à temps complet, de :

- Directeur de la vie associative en catégorie A (filière administrative, cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade d'attaché) avec effet au 1er avril 2026
- Directeur de l'action éducative et de la petite enfance en catégorie A (filière administrative, cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade d'attaché)
- Responsable des espaces publics en catégorie B (filière technique, cadre d'emploi des techniciens territoriaux) avec effet au 1er mars 2026 « Responsable du développement Économique et du commerce en catégorie A (filière administrative, cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade d'attaché) avec effet au 6 mars 2026

**ARTICLE 2 : SUPPRIME** les postes à temps complet, de :

Coordinateur de la vie associative en catégorie C (filière administrative, cadre d'emploi d'adjoint administratif), avec effet au 1er avril 2026

Responsable voirie en catégorie B (filière technique, cadre d'emploi des techniciens territoriaux) avec effet au 1er mars 2026

Manager de ville junior en catégorie C (cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux - grade d'adjoint administratif principal 2ème classe) avec effet au 6 mars 2026

**ARTICLE 3 :** **APPROUVE** le tableau des emplois ci-annexé qui comprend également les modifications de grades suivantes (temps complet) :

- Au sein de la filière administrative :

Le grade correspondant au poste de responsable des affaires foncières est modifié comme suit : suppression d'un grade d'attaché et création d'un grade d'adjoint administratif de 1ère classe. Le grade correspondant au poste de responsable du pôle droit des sols, hygiène, sécurité et accessibilités est modifié comme suit : suppression d'un grade d'attaché et création d'un grade de rédacteur principal de 2ème classe.

Le grade correspondant au poste de coordinateur du contrat local de santé est modifié comme suit : suppression d'un grade d'attaché et création d'un grade d'attaché principal.

Le grade correspondant au poste de gestionnaire financier régie d'avances et de recettes est modifié comme suit : suppression d'un grade d'adjoint administratif territorial et création d'un grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

- Au sein de la filière animation :

Suppression de 2 grades d'animateur

Création d'un grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

- Au sein de la filière culturelle :

Suppression d'un grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe.

Création d'un grade d'adjoint territorial du patrimoine.

- Au sein des filières sociales et médico-sociales :

Le grade correspondant à un poste de directeur de crèche est modifié comme suit : suppression d'un grade d'infirmier en soins généraux et création d'un grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Suppression d'un grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

- Au sein de la filière technique :

Suppression d'un grade d'ingénieur hors classe et d'un grade d'adjoint technique territorial Le grade correspondant au poste de conseiller de prévention des risques professionnels est modifié comme suit : suppression d'un grade de technicien, création d'un grade de technicien principal de 2ème classe.

Le grade correspondant au poste de menuisier est modifié comme suit : suppression d'un grade d'agent de maîtrise et création d'un grade d'adjoint technique territorial, à date d'effet du 1er mai 2026.

**ARTICLE 4 :** **APPROUVE** l'ouverture aux contractuels des postes indiqués dans le tableau ci-annexé.

**ARTICLE 5 :** **DIT** que les emplois listés au précédent article 1, sont ouverts aux agents titulaires d'un grade du cadre d'emplois correspondant, mais qu'en l'absence de candidat titulaire adapté aux besoins du poste, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel pour une durée déterminée ou indéterminée, conformément aux dispositions de l'article L332-8 du code général de la fonction publique, compte tenu de la nature des fonctions, de l'étendue des responsabilités et des besoins du service, plus amplement détaillés dans le tableau joint en annexe.

**ARTICLE 6 :** **PRÉCISE** que ces emplois sont accessibles aux candidats possédant un diplôme de niveau correspondant et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine concerné.

**ARTICLE 7 :** **INSCRIT** les crédits affectés à cette dépense au Chapitre 012.

Votants	38	
Pour	36	Mme Stéphanie VON EUW, M. François DAOUST, Mme Anne FROMENTEIL, M. Robert DUPAQUIER, Mme Léna MOAL, M. Laurent LAMBERT, Mme Laetitia BELLEVILLE-DEWALLE, M. Sébastien BLANCHARD, Mme Schahrazade DELAMARE,

		M. Patrick MORCELLO, Mme Marie-Claude CABARRUS, M. Sébastien GUERY, Mme Monique LEFEBVRE, M. Emmanuel PEZET, M. François FROMANGÉ, Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, Mme Marie-Christine DEJARDIN, M. Philippe ROUDEN, Mme Annick FERRÉ, M. Laurent PÂQUET, Mme Céline KALNIN, Mme Karine LAVENU, Mme Céline ALVES PINTO, Mme Stéphanie PACKERT, M. Rolland DELHORBE, M. Rémi BOUXOM, Mme Béatrice BURY, M. Yacine BIRAZAN, Mme Hélène FRITSCH, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Agnès IRRMANN, M. Pascal BOURDOU, M. Jean-Michel ADAM, Mme Sylvie STEIN, Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER, M. Matthieu DREVELLE,
Contre	2	Mme Florence CHAMBON, M. Gérard BOMMENEL

#### **IV — NOTES D'INFORMATION**

**Madame LE MAIRE :** Nous arrivons maintenant aux notes d'information et aux questions sur les décisions du maire. C'est Monsieur BOMMENEL qui est à la manœuvre.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Merci, Madame le Maire. Première question : sur la DM n°352-2025, qui correspond à des travaux de mise en sécurité aux abords du foyer ADEF. La question, c'est : qu'est-ce qui a généré la nécessité de ces travaux et de quels travaux parle-t-on ?

**Madame LE MAIRE :** Très rapidement, c'est une demande qui émane des habitants du quartier Bos-sut. Vous savez qu'ils sont de plus en plus nombreux, puisque le quartier sort de terre. Un certain nombre d'habitants, qui ont besoin de rejoindre la gare RER de Cergy et de traverser cet espace, nous ont demandé de créer ce cheminement pour sécuriser le passage. Je dis cela sous le contrôle de Sébastien GUERY. Voilà très précisément à quoi cela correspond.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** La deuxième question porte sur la DM n°35-2026, un marché pour des prestations de surveillance et sécurité pour les besoins occasionnels de la ville. On voulait connaître les missions de ces intervenants et les besoins couverts.

**Madame LE MAIRE :** C'est parfaitement évoqué à l'occasion de la présentation de François DAOUST. Je ne sais plus si c'est vous ou quelqu'un d'autre qui avait posé la question sur la coordination et les pouvoirs de faire sécurité en l'espèce. Je ne vais pas revenir sur ce que François DAOUST a excellemment présenté. Je n'ai pas un mot à retenir ou à retirer de ce qui a été dit, en précisant bien que ce sont des missions de filtrage et, en aucun cas, des missions de surveillance ou de maintien de l'ordre, qui relèvent des seuls pouvoirs de la police municipale.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Évidemment, quand nous avons posé la question mercredi, nous n'avions pas la réponse de Monsieur DAOUST.

*(Passage hors micro)*

Monsieur DAOUST, il faut que vous fassiez des écrits. Comme cela, on ne vous posera pas les questions. On continue avec la DM n°360-2025, la convention entre la ville de Pontoise et la société de production Apaches. On voulait savoir quelles ont été les réalisations de cette société de production.

**Madame LE MAIRE :** Non, c'est une société de tournage de films. Ils ont tourné le film « Le cœur fou », place de la Harengerie, les 10 et 11 décembre. Il y a eu une installation le 10 et un tournage le

11. Accessoirement, cela rapporte de l'argent à la ville. Pour ces deux jours de tournage, la société de production a rapporté 4 670 euros à la ville.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Mais alors, pour une fois, il fallait dire que c'était de l'argent qui rentrait dans les caisses.

**Madame LE MAIRE :** C'est ce que je viens de dire. Vous m'avez perdue, là.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Non, dans les explications que vous donnez.

**Madame LE MAIRE :** Ah, d'accord. Alors, cela fait rentrer de l'argent.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Si on avait su, on aurait fermé les yeux. On n'aurait pas posé la question.

**Madame LE MAIRE :** Vous connaissant, ce n'est pas possible.

Non, du tout. C'est de l'argent qui rentre.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** D'accord. Super. Extraordinaire.

**Madame LE MAIRE :** Magnifique. Nous sommes tous d'accord à nouveau.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Sur la DM n°361-2025, il y a une animation fanfare pour le village de Noël. Quel était le prestataire ? Parce que ce n'est pas marqué. Puis, quelle a été l'animation réalisée par cette fanfare ?

**Madame LE MAIRE :** Si. Cela figure dans la décision, me semble-t-il. C'est la société Enzo Productions qui a été retenue. Pour votre information complète, nous avons fait appel à l'association A vos pupitres ! Vous savez qu'on la fait travailler régulièrement. On la sollicite régulièrement. On l'a eue notamment pour le feu d'artifice de Noël. Simplement, elle n'était pas disponible le jour de l'ouverture du village. Donc, nous avons eu recours à cette société qui nous a coûté 2 447,60 euros. Elle fait de la fanfare.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** D'accord, c'est de la fanfare.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** La DM n°6-2026, c'est la passation...

**Madame LE MAIRE :** S'il vous plaît, on arrive à la fin. Je vous demande encore un tout petit peu de patience.

**Monsieur Gérard BOMMENEL :** Il s'agit de la passation d'un contrat d'accompagnement pour un recrutement, par la société Michael Page, pour 6 500 euros. On voulait savoir quel a été le poste qui a justifié l'utilisation, quand même, d'un des plus prestigieux cabinets de recrutement.

**Madame LE MAIRE :** « Prestigieux », ils vont être ravis de se l'entendre dire. Cela étant, je ne sais pas comment on qualifie cela. Je veux saluer votre accent, d'ailleurs, pour citer le nom du cabinet.

C'est pour le poste de responsable espace public qui va venir renforcer le pôle service technique. Vous aurez compris, à travers tous les sujets qu'on a abordés tout au long de la soirée, que l'aménagement public est un sujet majeur pour lequel on se dote des moyens qui vont venir en renfort. Je le dis sous le

contrôle de Sébastien GUERY, qui voit cela avec un immense soulagement. Mais tant que tu ne l'auras pas sur les genoux, on va rester prudents. D'où le passage par le cabinet de recrutement, parce que ce sont des profils qui sont très techniques, assez complexes et très recherchés.

**Monsieur Sébastien GUERY** : un responsable voirie, je n'en ai pas vu beaucoup. Donc, on a fait beaucoup sans. Mais là, je suis ravi qu'on ait à peu près matché. Il devrait commencer dans quelques mois.

**Monsieur Gérard BOMMENEL** : OK. Dernière question, on a une série de questions, de la DM 16 à la DM 22. Il y a des avenants en série concernant la convention relative aux interventions sur le temps du midi. Pourquoi on modifie en rafale comme cela cette convention ?

**Madame LE MAIRE** : C'est justement avec... Je le dis sous le contrôle d'Anne. Vous savez qu'on fait travailler des associations sur le temps du midi. On avait des conventions qui prévoyaient de manière très précise les jours d'intervention pour chacune. En fait, à chaque fois qu'il devait y avoir des changements, à leur demande ou à la nôtre pour différentes raisons cela peut être des raisons exogènes, on était obligés de repasser un avenant. Donc, on vous propose, pour toutes ces associations, de faire une convention plus large qui nous évite de repasser à chaque fois des avenants. C'est uniquement la date ou les jours précis qui sont élargis pour gagner en flexibilité.

**Monsieur Gérard BOMMENEL** : D'accord. Écoutez, vous avez répondu à toutes mes questions. Vous pouvez revenir la 2eme semaine.

**Madame LE MAIRE** : Seulement « semaine », Monsieur BOMMENEL ? Vous êtes sûr ? Je suis heureuse d'avoir pu éclairer votre soirée. Attendez, ce n'est pas encore complètement fini, puisque nous avons, je crois, une question orale. C'est Madame CHAMBON qui officie.

**Madame Florence CHAMBON** : Merci, Madame la Maire. C'est une question orale qui concerne la santé. À l'été 2025, vous avez lancé une consultation des Pontoisiennes et Pontoisiens sur le sujet de la santé, dans l'objectif de créer un conseil local de santé. Une consultation intéressante qui, croisée avec un état des lieux du maillage sanitaire actuel de la ville, devrait permettre d'objectiver ce que nous savons tous déjà : l'accès aux soins à Pontoise reste extrêmement difficile, malgré les tapis rouges déployés aux médecins depuis plusieurs années.

Dans le magazine de la Ville du février 2026, vous avez annoncé que les résultats mettent en lumière des enjeux marqués autour de l'accès aux soins, du vieillissement et des situations de vulnérabilité, notamment dans les quartiers prioritaires, et que ces enseignements nourriront les actions de santé à venir sur le territoire. Nos questions sont les suivantes : Quels sont les résultats de la consultation ? Quels premiers enseignements en tirez-vous concernant votre politique santé ?

**Madame LE MAIRE** : Merci pour cette question qui est claire et, là aussi, synthétique. Je crains de ne pouvoir vous répondre sur la toute première, sur les résultats de la consultation. Vous travaillez à l'hôpital, Florence. Vous savez que ces questionnaires comportent des données personnelles de santé. L'article 9 du RGPD nous interdit formellement de communiquer le résultat de ces enquêtes, qui sont considérées, en plus, comme un document de travail. En revanche, et sauf erreur de ma part, on vous a communiqué, l'étude de cette... Vous l'avez reçue, oui.

Le diagnostic qui est posé, là où je vous rejoins, vient conforter ou confirmer ce qu'on peut observer et ce qu'on peut même vivre à titre personnel, les uns et les autres, une situation qui est nationale. C'est écrit noir sur blanc dans le diagnostic qui montre que Pontoise ne fait ni mieux ni pire, malheureusement, que le département du Val-d'Oise. Mais nous avons, là encore, enclenché vous avez eu

l'amabilité de le rappeler une politique d'incitation. Depuis 2020, je le rappellerai quand même rapidement et c'est rappelé dans le diagnostic, qui n'est pas fait par nous, mais par l'ARS, nous avons créé deux maisons médicales aux Cordeliers, avec quatre médecins généralistes et un pédiatre.

Nous avons créé la maison médicale du Parc aux Charrettes avec six généralistes. Nous allons doubler le nombre de généralistes, puisque les travaux sont en cours sur le 1er étage, ou le 2e étage cela dépend de comment vous l'appellez du Parc aux Charrettes. Nous avons déjà quatre médecins généralistes qui ont confirmé leur arrivée, plus un néphrologue qui va s'installer. Il nous reste encore trois cabinets disponibles. Je tiens à saluer François FROMANGÉ, qui nous a considérablement aidés à faire installer sa fille, comme médecin généraliste, et une sage-femme.

Donc, merci à François et au lobbying familial. Évidemment, merci à Alix pour tout ce qu'elle fait. Alix est une jeune médecin sans patientèle. Il me semble absolument indispensable de le rappeler. Je rajouterai qu'en 2020, nous n'avions pas de maîtres de stage. Je dis cela sous le contrôle de Schahrazade DELAMARE. Nous en avons aujourd'hui quatre, et trois sont en train de se former.

Nous avons également eu l'ouverture d'un cabinet de pédopsychiatres, rue Marcel Rousier. Nous avons un cabinet pluridisciplinaire gigantesque qui est en cours d'ouverture sur la rue Revert. Je crois que c'est dans les semaines à venir, au mois de mars. C'était là où il y avait, je ne sais pas si vous vous souvenez, un centre de formation. Des travaux importants ont été faits, et énormément de cellules. Un projet complètement porté par une famille, qu'on accompagne au titre de l'équipement en revanche. Mais elle se débrouille très bien.

Nous avons également l'immense plaisir de vous informer que nous avons enfin procédé à l'installation de trois infirmières à Marcouville, enfin, Schahrazade y a beaucoup travaillé. C'était très demandé. Nous sommes en train de travailler actuellement avec le bailleur, l'I3F, et l'ARS pour l'installation d'un centre de soins non programmé. Les locaux sont en train d'être référencés. C'est aux Louvrais. Sans parler du cabinet médical qui est d'ores et déjà prévu sur l'avenue Henri Dunant, également aux Louvrais.

Je reviens deux secondes sur le hall Saint-Martin, qui va être démoli dans les mois qui viennent pour procéder à l'installation d'un pôle ou centre pluridisciplinaire médical. L'objectif étant d'en faire un pôle d'attractivité et d'attirer encore plus de médecins.

Donc, voilà ce qui a été produit. Après, soyons honnêtes et clairs. Il y a une démographie médicale qui est extrêmement tendue. Toutes les études le montrent. Tout le monde dit que les cinq années à venir vont encore être assez difficiles puisqu'on ne forme pas assez de médecins. Et vous avez toute une génération de médecins qui a atteint les 70 ans et qui, légitimement, peut partir à la retraite. Donc, de la même manière qu'on compte les nouveaux arbres qu'on plante et ceux qu'on retire, il convient aussi de prendre en compte les installations et les départs en retraite de médecins.

C'est un combat quotidien pour que, quand vous avez un médecin qui part à la retraite, on puisse le remplacer le plus rapidement possible. On a un vrai sujet de médecins traitants aujourd'hui à Pontoise. Compte tenu de toutes les installations que je vous ai exposées, dont je ne me satisfais pas, c'est juste dire qu'on n'est pas restés les deux pieds dans le même sabot. Là encore, une dynamique est enclenchée, et on ne compte pas s'arrêter là.

Aujourd'hui, vous pouvez trouver un médecin ou un rendez-vous médical, parce que Sandra, demain, aura mal à la tête et aura contaminé tout le conseil municipal avec une grippe. On pourra trouver un rendez-vous dans des délais relativement raisonnables. En revanche, aujourd'hui, trouver un médecin

traitant, c'est effectivement beaucoup plus difficile. C'est ce à quoi nous allons aussi travailler, en privilégiant l'installation de jeunes médecins généralistes, qui peuvent prendre une patientèle nouvelle.

Pour terminer sur cette explication et sur ce diagnostic, les orientations qui ressortent sont au nombre de trois, en tout cas, les priorités plus que les orientations :

- Première priorité : promouvoir la santé et le bien-être dès le plus jeune âge. Je ne sais pas si vous avez vu les dernières études, qui m'ont absolument sidérée et qui témoignent encore une fois d'un autre décrochage de la France, qui est la prévention. Donc, il y a un vrai sujet de culture de prévention.
- Deuxième priorité : améliorer l'accès aux soins et l'orientation dans le système de santé. On en parlait.
- Troisième priorité : favoriser un cadre de vie inclusif pour avoir une santé globale.

Ce sont des mots de l'ARS, des mots, je vais dire, administratifs. Je ne sais pas comment les traiter. Mais globalement, et c'est aussi l'objet de tous nos débats et échanges ce soir, c'est d'assurer un cadre de vie et des logements dignes. Cela fait partie de l'offre de santé. Moi, je suis absolument frappée quand on voit, dans les quartiers politiques de la ville, un taux d'enfants asthmatiques absolument délirant. C'est uniquement lié au fait que vous êtes dans des logements qui sont quasiment insalubres, avec des taux d'humidité, des moisissures et des manques d'aération qui sont absolument dramatiques pour les enfants, mais pas seulement. Franchement, c'est une priorité.

Mais ce qui est vrai dans les quartiers politiques de la ville, avec les bailleurs que je ne vais pas rappeler là où j'ai un peu une dent contre eux, c'est tout aussi vrai en centre-ville, avec les marchands de sommeil. Et Dieu sait qu'il y en a. On peut en voir tous les jours. Voilà un peu les trois priorités qui ressortent de ce diagnostic. Je ne doute pas que la santé sera, pour vous comme pour nous, un vrai sujet de préoccupation et d'actions pour les semaines, les mois et les années futures. En tout cas, comptez sur moi et l'équipe municipale pour aller dans ce sens. Voilà ce que je pouvais vous faire comme réponse.

Sur ce, je crois que l'ordre du jour est terminé, mais ce n'est pas complètement terminé non plus. Exceptionnellement, je ne vous donnerai pas la date du prochain conseil municipal. Je suis sûre que cela vous manque à tous. Il y en aura un, je vous rassure. Il me reste quand même à dire quelques mots. Ne partez pas tout de suite, parce qu'il est tard. On a prévu un petit quelque chose pour célébrer ce dernier conseil municipal et cette fin de mandature.

Je voulais vous dire, à titre très personnel, que moi, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec vous, évidemment avec l'équipe municipale j'ai eu l'occasion de le dire pendant les vœux, avec la minorité ou l'opposition. Je ne sais pas quel est le terme que vous préférez. Au-delà de nos divergences, je tiens véritablement à saluer la tenue de nos débats, qui ont été la plupart du temps, pour ne pas dire quasiment toujours, très courtois, voire au-delà. Je considère que la forme, certes, c'est ce qui affleure, mais cela permet de dire qu'on est aussi relativement à l'aise avec ce que l'on croit, ce que l'on pense et la manière de l'exprimer. Je voulais vous en remercier collectivement. Je crois sincèrement que c'est un travail collectif, et pas que celui de la majorité.

L'avantage d'être une minorité, c'est que vous nous pincez un peu les fesses, quand même. Cela nous permet aussi peut-être de nous réveiller sur certains aspects, de corriger certaines orientations ou de nous remobiliser sur d'autres. Non, mais je le dis, je crois véritablement à l'importance... Cela peut être dans l'autre sens, mais cela me semble extrêmement important, parce que cela permet d'équilibrer les choses et de gagner en efficacité.

C'est pour cela que je crois que, collectivement, nous avons vraiment fait progresser notre ville depuis 2020, malgré un contexte, que vous connaissez autant que moi, sur lequel on n'aurait absolument pas parié quand on s'est lancés il y a 6 ans, avant même d'être élus. Je veux plus particulièrement retenir l'effondrement de la dalle de Marcouville le 3 juillet 2020, premier jour du mandat, mais également la crise du covid, la crise inflationniste et le fait de devoir travailler, on l'a vu encore ce soir, avec un partenaire, l'État, qui, à défaut d'être défaillant, était souvent en retard ou décevant. Je ne parle pas des services déconcentrés de l'État. Je parle de l'administration centrale. En effet, nous avons eu la chance de pouvoir compter sur des services préfectoraux extrêmement réactifs et efficaces, qui nous auront considérablement aidés durant ces six ans.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue, parce que si je vous fais le bilan des 6 années, on y sera encore demain matin, et ce sera la soupe à l'oignon. Mais je voulais vous dire sincèrement « merci ». On parle de la crise démocratique. Je crois qu'à l'échelle de communes comme Pontoise, vous êtes, tout simplement, une belle image. Le fait que ce conseil municipal soit quasi complet au dernier jour le prouve. On n'a jamais eu, je crois, aucun problème de quorum en six ans. Je tiens vraiment à le signaler, parce que je crois que c'est très rare. Donc, merci à tous. Vous avez fait et vous faites honneur à la mission que nous ont confié les Pontoisiens. Ce n'est pas encore fini. Non, parce que ça, c'était le collectif.

Mais il y en a quelques-uns qui ne vont pas échapper à certaines choses. Plusieurs font leur dernier conseil municipal aujourd'hui. Pour certains d'entre eux, c'est une vraie page, je dirais presque une page d'histoire de la ville, qui se tourne. Je tiens à marquer plus spécifiquement ce conseil pour les quelques élus qui sont là depuis plusieurs mandats, depuis des dizaines d'années. Je voudrais dire à Emmanuel PEZET, qui est conseiller municipal et conseiller communautaire, élu depuis 1989. Emmanuel, c'est une vraie page qui se tourne. Je crois mesurer ce que cela peut représenter aussi pour toi. Tu as fait tes derniers vœux au Siarp il y a quelques jours, quelques semaines. Cela me semble important, et c'est ce que je tiens à marquer ici.

On procédera, et l'ensemble du conseil municipal sera, bien entendu, convié le lundi 2 mars à 18 h 30, à une petite cérémonie au cours de laquelle nous aurons le plaisir de te remettre la médaille de la ville. Merci pour toutes ces années d'engagement.

*(Applaudissements)*

Nous avons également une petite jeune qui fait son dernier conseil municipal. Là, j'ai nommé Armelle LEGRAND-ROBERT, conseillère municipale depuis 2001. Armelle, voilà, 25 ans, c'est ton dernier conseil municipal ce soir. Tu as occupé différentes délégations, dont une qui te tenait, je le sais, très à cœur. C'est celle de Schahrazade, à savoir le commerce, avec un certain Emmanuel SIOU qui nous a marqués aussi. Tu y avais mis beaucoup de cœur, beaucoup d'entrain, beaucoup d'énergie et de bonhomie qu'on te connaît. Tu vas nous manquer. Armelle, de la même façon, le 2 mars, j'aurai plaisir et l'honneur de te ... Ah, mais non, tu ne seras pas là, mais après. Je serai très heureuse de pouvoir te remettre la médaille de la ville.

*(Applaudissements)*

Il y en a un autre qui s'appelle Pascal BOURDOU. Pascal, on n'a pas toujours été d'accord. On n'a pas toujours suivi les mêmes orientations. Mais s'il y a une chose dont je me souviens, c'est la campagne de 2001. Mais vraiment, c'est quelque chose qui m'avait profondément marqué. C'est dans le même genre de cauchemar que les remparts qui s'effondraient — Gérard, tu t'en souviens également. Mais, j'ai ouï dire que tu repartais pour un tour. Donc, tu n'es pas concerné. Pascal, on se suit depuis 25 ans. Je suis très heureuse qu'au final, tu aies pu siéger auprès de Gérard. Tu as été un très grand agent au

sport, qui aura vraiment marqué la vie sportive de cette ville, et qui la marque encore. En effet, beaucoup des équipements qui structurent encore la vie sportive de la ville ont été sous ta délégation pendant deux mandats. Donc, merci également pour cet engagement. Là où je sais aussi, s'agissant du sport, tu es extrêmement sincère et passionné. Tu le poursuis d'ailleurs encore un peu aujourd'hui sous d'autres formes. Pareil, j'aurais grand plaisir à te remettre la médaille de la ville pour toutes ces années passées au service du sport pontoisien. Merci à toi, Pascal.

*(Applaudissements)*

Alors, petite dernière pour la route, en 2008, Madame KALNIN. Oui, c'est vous. Céline a été élue pour la première fois en 2008. Alors, pour ceux qui ne connaissent pas Céline, mais je ne peux pas imaginer que vous ne la connaissiez pas, avec ses talents de chanteuse, notamment de chanteuse de la Marseillaise a capella. Elle l'a chantée très régulièrement, que ce soit dans nos commémorations, nos cérémonies. Tu es également une habitante très impliquée. J'ai pu le vérifier encore il y a quelques jours, dans ton quartier où tu es engagée depuis des années maintenant, le quartier des Larris plus spécifiquement. Je souhaite te remercier là, sur ce mandat, d'avoir assuré le suivi de nos permanences de quartier. Vous savez qu'on fait des permanences de quartier régulièrement ? On a beaucoup de sujets qui viennent sur la table. Écouter les gens, c'est bien, mais répondre aux problèmes et trouver des solutions, c'est mieux. C'est la mission que tu as prise à bras le corps, j'allais dire à bras le cœur, c'est presque révélateur. Je ne suis pas sûre que tous les services te bénissent, parce que tu les titilles, avec l'aide de Priscille. Mais cette efficacité, je souhaitais vraiment t'en rendre hommage. De la même façon, j'aurai plaisir à te remettre, si tu es là, le 2 mars, la médaille de la ville pour ton engagement au service des Pontoisiens. Merci à toi, Céline.

*(Applaudissements)*

Pardon, j'ai sauté une ligne. J'ai oublié ma prof d'anglais. Monique, je suis désolée. Tu vas vraiment croire que je t'en veux. Pour la petite histoire, Monique était ma prof d'anglais quand j'étais au collège, même au lycée. Il y a toujours un truc, quand vous avez un prof qui a beaucoup de dossiers, soit vous l'envoyez très loin, soit vous le mettez très près de vous. C'est le choix que j'ai fait avec Monique. Non, blague à part. Monique incarne, depuis 25 ans maintenant, les jumelages notamment, mais tu as également pris la présence de l'office de tourisme dans un contexte où il y avait un déménagement. Il a fallu le transformer. C'est devenu intercommunal. Il y avait de vrais enjeux pour que la dimension pontoisienne reste vraiment présente. Tu t'en es acquittée, là aussi, avec beaucoup de méthodes, de rigueur, de sérieux, et je pense qu'on n'aurait pas eu exactement le même déroulé si tu n'avais pas été là.

La dernière fois quand je rentrais, je te voyais en réunion avec Laurent qui s'occupe des finances. Donc, j'ai passé une tête en me disant : « Elle t'a piqué encore combien ? » Parce que Monique a cet art de la persévérance, de ne jamais rien lâcher et d'obtenir les budgets dont elle a besoin, qui sont évidemment nécessaires pour faire vivre cette mémoire collective. Monique, tu es une part de cette mémoire aujourd'hui, et c'est vraiment avec un peu d'émotions que je te dis : « merci pour toutes ces années ». S'il y en a une qui mérite aussi cette médaille de la ville, c'est vraiment toi. Merci.

*(Applaudissements)*

Je salue évidemment notre ami Patrick MORCELLO qui est également concerné. Élu en 2008, il est en conseil d'école, mais il nous rejoindra. J'aurai l'occasion de le lui remettre.

Je crois avoir terminé ce dernier conseil municipal de la mandature 2020-2026. Merci encore à tous de votre engagement. C'est avec un très grand plaisir que je vous invite à aller trinquer à côté si vous avez encore un tout petit peu de temps. Merci à toutes et à tous, et à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 07.

Approuvé au Conseil municipal du :

**Stéphanie VON EUW**  
Maire

**Anne FROMENTEIL**  
Secrétaire de séance